



Assemblée générale

Vingt-deuxième session extraordinaire

4^e séance

Mardi 28 septembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 3 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-22/8)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs figurant dans le paragraphe 15 de son rapport. La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-22/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Avant d'aborder cet après-midi le point suivant de l'ordre du jour, je rappelle aux délégations que l'Assemblée générale a décidé, à sa première séance tenue le 27 septembre, que les trois organisations non gouvernementales suivantes pourront intervenir dans le débat en plénière à sa vingt-deuxième session extraordinaire : Association caraïbe pour le développement, Pacific Resources Center et Mouvement panafricain. Le nom de ces trois

organisations non gouvernementales sera donc ajouté à la fin de la liste des orateurs inscrits pour le débat de la dernière séance qui aura lieu ce soir.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Surin Pitsuwan, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Pitsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole devant Votre Excellence, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de Namibie et Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la vingt-deuxième session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Je suis certain que sous votre direction avisée cette session extraordinaire aboutira à des résultats fructueux.

Il y a tout juste deux semaines que nous accueillons la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga dans la famille des Nations Unies. Le fait que les membres les plus récemment admis à l'ONU sont des petits États insulaires en développement est un rappel du principe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



chéri de longue date, à savoir que tous les États, sans égard à leur taille, ont un important rôle intégral à jouer pour faire avancer la cause de la paix et de la prospérité pour l'humanité. En même temps, il nous rappelle que les petits États insulaires en développement ont des besoins et des intérêts spéciaux que nous devons nous efforcer d'examiner.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale ne saurait donc avoir lieu à un moment plus opportun. Les petits États insulaires en développement, pour la plupart de minuscules étendues de terres entourées d'une mer bleue s'étendant à perte de vue, sont des cas spécifiques dans les efforts entrepris pour le développement durable. Bien que sans rivales pour leur beauté naturelle, ces îles ont pour base des écosystèmes fragiles et se révèlent donc extrêmement vulnérables. L'élévation du niveau de la mer, les catastrophes naturelles, les accidents liés au transport maritime, la diminution de l'eau pure et des ressources côtières et marines, ainsi que les problèmes liés au tourisme et à l'utilisation de l'énergie exercent des pressions considérables sur les écosystèmes et les économies de ces îles.

La communauté internationale et les petits États insulaires doivent donc relever ces défis en partenariat, comme convenu en 1994 à la Conférence mondiale de la Barbade.

La présente tâche est d'examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade et de trouver les moyens efficaces d'appuyer les efforts entrepris par les petits États insulaires en développement pour réaliser les objectifs du plan.

Le changement climatique et ses effets sur l'élévation du niveau de la mer posent une menace critique aux petits États insulaires en développement. Au-delà de la question des répercussions économiques se pose celle de la survie. Il est donc urgent pour la communauté internationale, en particulier des pays industrialisés, d'honorer leurs engagements de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques et autres traités qui y sont liés. Les pays développés ont l'obligation de fournir aux petites îles des technologies écologiquement rationnelles afin de les aider à mitiger l'impact des changements climatiques.

Pour sa part, la Thaïlande continue d'appuyer fermement les efforts mondiaux relatifs à la réduction

des émissions de gaz à effet de serre. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques, le Gouvernement royal thaïlandais a appliqué divers programmes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme des campagnes en faveur de la conservation de l'énergie. Le Cabinet thaïlandais a également avalisé récemment la signature et fait avancer le processus de ratification du Protocole de Kyoto, ce qui prouve sa ferme volonté d'aider à améliorer les conséquences du réchauffement de la planète.

Les petits États insulaires en développement sont, hélas, souvent l'objet de forces qui les dépassent complètement. Les calamités et les accidents naturels, comme ceux qui sont dus aux transports maritimes, ont un fort impact négatif sur l'économie et l'écologie des îles. La Thaïlande appuie donc les efforts qui sont faits dans les contextes bilatéral et multilatéral, en vue d'aider les États à traiter à la fois des catastrophes naturelles et anthropiques.

L'application effective du Programme d'action de la Barbade exige l'investissement de ressources que les petits États insulaires en développement peuvent difficilement se permettre. La mobilisation des ressources émanant de sources externes pour compléter les rares moyens nationaux est essentielle. Le renforcement des institutions, le développement des ressources humaines et le transfert de technologies – autant d'éléments clefs des efforts déployés pour promouvoir le développement du potentiel de ces États – exigent un financement adéquat. Il est donc regrettable que l'aide publique au développement ait subi une réduction régulière de la part des pays donateurs envers les États insulaires. Sans ressources financières suffisantes, les petites îles ne peuvent se permettre de protéger l'environnement et doivent faire face aux pressions qui s'exercent en faveur de la conservation de ressources aux fins de favoriser la croissance à court terme plutôt que celle à long terme. L'élément le plus nécessaire est l'accès à des apports prévisibles de ressources financières nouvelles et additionnelles. La communauté des donateurs est invitée à ne ménager aucun effort pour augmenter son niveau d'aide publique au développement afin de parvenir à l'objectif de 0,7 % du produit national brut.

La chute sensible dans le financement externe s'est encore aggravée en raison de la baisse des revenus à l'exportation des États insulaires, en partie

du fait de la tendance à la baisse des prix des produits de base, ce qui a nui à l'aptitude générale des îles à soutenir la croissance et le développement économiques, à infléchir le niveau de vie et à menacer les systèmes environnementaux des îles.

À cet égard, la Thaïlande a offert un traitement commercial préférentiel à certains des petits États insulaires en développement dans le cadre du Système global de préférence commerciale entre pays en développement. Qui plus est, elle a décidé d'offrir volontairement et unilatéralement une réduction tarifaire sur un nombre de produits importés de certains des petits États insulaires en développement, en vue de renforcer l'accès au marché de leurs exportations. Les pays développés, dans un esprit de véritable partenariat, peuvent de fait y contribuer en augmentant l'accès au marché et en fournissant un traitement préférentiel aux exportations des petits États insulaires dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce.

Le bien le plus précieux des petits États insulaires en développement est celui de leurs ressources humaines. Le développement de leur potentiel demeure critique dans les efforts à long terme consentis par ces États insulaires en vue de réaliser leur développement durable. Pour cette raison, la Thaïlande, en coopération avec les pays donateurs et les organisations internationales offre des bourses aux petits États insulaires du Pacifique Sud conformément au Programme thaïlandais de coopération internationale. Les participants à ce programme sont formés en Thaïlande dans divers secteurs : santé publique, agriculture et environnement. Malgré la récente récession, la Thaïlande continue de vouloir se joindre à la communauté des donateurs pour continuer de fournir à ces pays une coopération et une aide techniques, selon ses possibilités.

Les petits États insulaires font partie intégrante de la communauté internationale. Le programme Action 21 souligne l'importance d'un partenariat mondial sur les responsabilités communes et différenciées des pays par rapport au développement durable. En tant que pays en développement, la Thaïlande compatit aux problèmes auxquels ces îles font face et lance un ferme appel à la communauté internationale pour qu'elle ne perde pas de vue les progrès et le bien-être dans un monde rapide, qui se caractérise par une mondialisation accélérée et une interdépendance accrue. Les intérêts des petits États

insulaires en développement sont aussi importants pour le calendrier du développement mondial que pour les questions plus vastes de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement au niveau mondial.

Le partenariat et la bonne volonté auxquels nous nous sommes dits attachés il y a cinq ans à la Barbade doivent être renforcés – tout au moins pour soutenir la viabilité économique de ces îles et préserver les nombreuses formes sous lesquelles se présentent des rares beautés naturelles qui n'existent que dans ces États insulaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Janet Bostwick, Ministre des affaires étrangères des Bahamas.

Mme Bostwick (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas se félicitent de la convocation de cette session extraordinaire et coopérera avec vous, Monsieur le Président, et avec l'Assemblée au moment où sont examinées les modalités de nature à améliorer l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette session extraordinaire se tient à un moment critique, si on tient compte que les préoccupations exprimées à la Barbade sont encore plus prononcées qu'à l'époque. La survie même des petits États insulaires en développement est en jeu.

Les petits États insulaires en développement sont au premier plan des pays qui ont souffert des conséquences dévastatrices des changements climatiques, y compris l'augmentation continue et perceptible des températures dans le monde, l'élévation du niveau de la mer et les ouragans dévastateurs.

Il y a tout juste quelques jours que tout l'archipel des Bahamas a subi l'impact de l'ouragan Floyd, qui a profondément endommagé les infrastructures et les biens. Des familles ont perdu leurs maisons, les commerces ont subi de graves pertes, et les secteurs de l'agriculture et des pêcheries ont été gravement touchés. Dans l'une des îles septentrionales, la mer a déferlé sur des kilomètres à l'intérieur des terres. Par chance, il n'y a eu que deux morts.

Le problème que pose la reconstruction après une telle catastrophe est éprouvant pour tout pays. Il l'est plus spécialement pour un petit État archipelagique comme les Bahamas, qui doit sans cesse renouveler ses

efforts de redressement. Il n'a, cependant, pour ce faire qu'une capacité limitée.

Au nom du Gouvernement et du peuple bahamiens, j'exprime notre profonde reconnaissance pour le généreux appui que nous avons reçu à ce jour des États, des institutions internationales et de généreux voisins.

Cette session extraordinaire offre l'occasion de dresser un bilan. Les petits États insulaires en développement ont pris l'initiative de faire avancer le Programme d'action de la Barbade. Les Bahamas, pour leur part, appliquent les objectifs du Programme d'action. En 1994, elles ont créé la Commission des Bahamas sur l'environnement, la science et la technologie (BEST), qui assume une fonction de coordination, de coopération et de consultation dans des questions ayant trait au développement durable et à la protection comme à la préservation de l'environnement. En 1995, les Bahamas ont nommé un ambassadeur pour l'environnement.

La Commission BEST est responsable du développement des stratégies gouvernementales relatives à l'environnement, ce qui inclut : la stratégie nationale de conservation, la stratégie nationale de la diversité biologique et le plan d'action, qui est mis en vigueur avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le projet institutionnel de renforcement, appuyé par la Banque interaméricaine de développement et le plan stratégique pour les pêcheries. La politique en matière de sylviculture, qui a déjà été approuvée, offre la gestion adéquate des ressources forestières. Le Gouvernement envisage d'autres mesures, comme la promulgation d'une législation d'ensemble sur l'environnement et les dispositions devant permettre de sensibiliser les nationaux et les visiteurs aux principes de l'environnement durable.

On évitera le cynisme et les accusations d'engagements non honorés. Les dernières expériences nous obligent à nous montrer pragmatiques et orientés vers l'action et à aborder cet examen de la question des petits États insulaires en développement avec un sentiment d'urgence. Il est préférable de se concentrer et de construire sur les résultats obtenus grâce au partenariat et à l'action conjointe qui ont permis de progresser vers ce qui permettra de relever les défis que doivent relever les petits États insulaires en développement.

Parmi les exemples notables de cette coopération on trouve le mémorandum d'entente, actuellement mis au point par des individus et des institutions clefs dans tout l'ensemble des Caraïbes, et le Caribbean Planning for Adaptation of Global Climate Change, fondé par le Fonds pour l'environnement mondial et aidé par l'Organisation des États américains. Cette dernière initiative représente un important premier pas vers le moyen de mettre les pays de la Communauté des Caraïbes en mesure de s'adapter au réchauffement mondial, à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques. Les Bahamas auront le privilège de participer, avec le Belize et la Jamaïque, à la partie de ce projet concernant la surveillance des récifs de corail.

Tout en reconnaissant les progrès réalisés, on est conscient que la science et la technologie pour le développement durable sont l'un des domaines où davantage doit être fait. Le transfert d'une technologie rationnelle pour l'environnement, le développement du potentiel – en particulier dans les domaines de la recherche et du développement – et la formation comme la disponibilité de scientifiques qualifiés sur une base durable, est essentiel. Les possibilités disponibles à l'heure actuelle de formation par le truchement d'alliances régionales et sous-régionales et avec l'aide internationale ont besoin d'être renforcées.

La Conférence de la Barbade souligne l'importance des indices de vulnérabilité et autres indicateurs qui traduisent le caractère des petits États insulaires en développement et intègre fragilité écologique et vulnérabilité économique. Nous invitons les Nations Unies et autres organisations internationales à examiner cette question attentivement et à produire, d'ici à 2000, un indice qui traduira très précisément la situation existante dans les petits États insulaires en développement.

La reconnaissance de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale signifie que ces eaux seront protégées comme il convient. Les usagers devront agir d'une manière conforme à la notion de zone spéciale. En cas d'accidents liés au transport maritime, des mesures d'urgence seront améliorées afin de prévenir toute dégradation de l'environnement.

Je saisis l'occasion pour exprimer notre gratitude à ceux qui ont appuyé les pays de la Communauté des Caraïbes dans leur initiative, en particulier pendant l'examen de notre projet de résolution sur la mer des

Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable. Nous approuvons ce projet de résolution comme ayant un intérêt spécial qui, espérons-nous, devrait lui valoir, le moment venu, d'être adopté par consensus.

Le Programme d'action de la Barbade est un diagramme initial pour trouver les moyens et les modalités afin d'assurer le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce diagramme, hélas, ne les a pas encore tirés des eaux troublées et ils continuent d'être secoués par les problèmes de l'environnement, la mondialisation et/ou les contraintes économiques. Le moment est venu pour la communauté internationale de reconnaître que la survie des petits États insulaires en développement est un aspect impérieux pour chacun d'entre nous.

Les Bahamas appuient l'examen complémentaire du programme d'action de la Barbade en 2004. Il faut espérer que ce présent examen aboutira à une volonté et à des efforts renouvelés afin que des progrès marqués soient évidents lors de son examen en 2004.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Lila Ratsifandriamanana, Ministre des affaires étrangères de Madagascar.

Mme Ratsifandriamanana (Madagascar) : Monsieur le Président, les très sincères et chaleureuses félicitations que la délégation de la République de Madagascar vous adresse, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, vont à la fois au diplomate de talent que vous êtes et au digne représentant de la Namibie, pays ami avec lequel Madagascar s'honore d'entretenir de très anciennes relations de fraternelle coopération.

Je profite de l'occasion pour réitérer notre soutien actif au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour défendre les nobles idéaux de notre Organisation.

Aux Républiques de Kiribati et de Nauru et au Royaume des Tonga, nous adressons la bienvenue dans la grande famille des Nations Unies.

Ma délégation se félicite de l'importance particulière que notre Assemblée accorde aux problèmes particuliers des petits États insulaires en développement, en convoquant la présente session extraordinaire, en vue d'évaluer les progrès accomplis

dans la mise en oeuvre du Programme d'action qui a été adopté il y a cinq ans en leur faveur.

Madagascar est une île du sud-ouest de l'océan Indien située à 400 kilomètres à l'est des côtes mozambicaines. Si, de par notre taille, nous sommes une grande île, nous sommes confrontés chaque jour aux problèmes communs des petits États insulaires, à savoir : cyclones tropicaux dont Madagascar est exposée cinq mois sur 12; cataclysmes technologiques tels que les déversements d'hydrocarbures en mer et durant ces derniers mois, des cargos mystérieux transportant des déchets toxiques sillonnaient la mer australe de l'océan; pillage de nos richesses biologiques; érosion des côtes marines; détérioration du patrimoine culturel face à l'agression des cultures occidentales, etc. C'est pourquoi, mon pays a suivi avec un intérêt particulier les travaux des différentes rencontres internationales traitant de ces problèmes.

En effet, depuis la Barbade, Madagascar a participé aux réunions ci-après : atelier de conception de projet à Turin en 1995, atelier de formation sur la coopération inter-États insulaires africains à Maurice en 1997, atelier interrégional sur les petits États insulaires en développement à Turin en 1997, Conférence ministérielle sur les petits États insulaires en développement des régions de l'océan Indien, de la Méditerranée et de l'Atlantique en novembre 1998 à Malte. Ce bref rétrospectif n'a d'autres ambitions que de souligner l'intérêt que nous accordons aux activités des petits États insulaires en développement.

Aujourd'hui, nous sommes à New York pour réaffirmer une fois de plus notre attachement à l'Association des petits États insulaires et d'indiquer que malgré sa taille, grande île, il est vrai, Madagascar n'en demeure pas moins une île qui partage les mêmes préoccupations et les mêmes contraintes que les autres îles du monde. Les défis dans ce domaine sont nombreux et multiformes et sont d'ordre économique, politique, social, environnemental et culturel.

Puisque nous sommes déjà à l'heure du bilan et que tous les aspects ainsi que la gravité et la complexité de ces problèmes ont déjà fait l'objet d'analyses antérieures et portés à l'attention de la communauté internationale toute entière, je ne m'y attarderai plus, d'autant plus que d'éminents orateurs avant moi ont eu l'occasion de les rappeler. Permettez-moi alors de vous rappeler brièvement les efforts que mon pays a déployés pour relever ces défis.

Au niveau international, Madagascar a procédé, l'année dernière, à la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Sur le plan régional, Madagascar participe, avec la Commission de l'océan Indien, à la mise en place d'une politique régionale de développement durable qui sera entérinée par le second Sommet des chefs d'État et de gouvernement, le 3 décembre prochain. Cette politique régionale de développement durable inclut le projet de gestion des déchets dans les petits États insulaires en développement de l'océan Indien. Par ailleurs, le projet régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, financé par le GEF/Banque mondiale, est aujourd'hui opérationnel.

Au niveau national, le Gouvernement malgache a mis en place un plan d'action environnementale où la gestion des zones côtières et la biodiversité figurent parmi nos domaines prioritaires.

J'aimerais enfin relever l'importance que nous accordons au volet commerce identifié comme un des sept domaines prioritaires lors de la Conférence ministérielle de Malte du 27 novembre 1998.

L'intégration régionale apparaissant comme une réponse à la mondialisation, Madagascar a été le premier pays de la Commission de l'océan Indien à notifier le Secrétariat général de sa décision d'appliquer, sur une base réciproque, la première étape de l'abaissement tarifaire de 80 %, cette année, pour les produits en provenance des pays membres. Cette préférence tarifaire octroyée aux pays membres est un prélude à une zone de libre-échange.

Voilà, Monsieur le Président, un tant soit peu, les quelques réalisations, qui ont été opérées dans notre région et au niveau de mon pays. De tels efforts n'auront pas de chance de réussite sans le soutien de la communauté internationale. Faut-il alors rappeler que l'exécution du Programme d'action dont ces initiatives s'inspirent, repose sur l'instauration d'un partenariat tripartite aux niveaux national, régional et international.

Ayant participé activement au processus préparatoire de la présente session, ma délégation partage les vues exprimées dans le document qui nous est soumis en ce qui concerne l'évaluation des engagements pris par les petits États insulaires eux-mêmes ainsi que par le reste de la communauté internationale. Nous devons réaffirmer à cette occasion

notre engagement à poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action. Aussi, nous joignons notre voix pour demander à la communauté internationale de fournir les moyens efficaces, notamment des ressources financières adéquates, prévisibles, nouvelles et supplémentaires, conformément au chapitre 33 d'Action 21 et aux paragraphes 91 à 95 du Programme d'action.

Tout en souscrivant aux domaines d'action prioritaires définis dans le document final de notre réunion, nous voudrions mettre l'accent sur le renforcement de l'assistance technique, institutionnelle et financière dans les secteurs tels que la conservation, la gestion, l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes littoraux, la lutte contre les mouvements des déchets, le soutien aux mécanismes et arrangements régionaux et sous-régionaux dans le domaine du commerce en particulier.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle important que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre du Programme d'action, notamment par le biais de la Commission du développement durable. C'est aussi le lieu pour nous d'exprimer nos remerciements aux pays, institutions internationales et autres organisations qui nous ont apporté leur appui dans l'exécution de nos stratégies de développement liées aux problèmes spécifiques des petits États insulaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Alatas (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un grand privilège que de participer à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale pour examiner et évaluer l'évaluation du Programme d'action de la Barbade cinq ans après son adoption en 1994. J'adresse nos félicitations au Président du Groupe des 77 pour la déclaration clairvoyante qu'il a prononcée dès le début des discussions sur cette importante question.

Les petits États insulaires en développement sont souvent exotiques et spectaculaires dans leur beauté. Ils jouent également un rôle unique en tant que sanctuaire d'innombrables ressources écologiques et d'une grande diversité biologique. Leurs écosystèmes sont, cependant, fragiles et leurs populations sont vulnérables à nombre de problèmes de développement. Leur exigüité ne fait qu'amplifier leurs problèmes et,

partant, ils font les frais de la mondialisation, des effets négatifs des changements climatiques, de l'inaccessibilité aux marchés et autres contraintes. Nous sommes donc réunis aujourd'hui en session extraordinaire pour mener à bien un examen et une réévaluation d'ensemble du Programme d'action de la Barbade, programme conçu pour examiner beaucoup d'autres questions critiques qui touchent les petits États insulaires en développement et aider ceux-ci à relever le niveau de vie et le bien-être de leurs populations.

En tant que pays qui comprend plus de 17 000 îles, la plupart d'entre elles partageant les problèmes et les contraintes qui nuisent aux petits États insulaires en développement, l'Indonésie appuie sans réserve le large système d'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement, issue majeure de la Conférence mondiale de Bridgetown, Barbade, tenue en 1994.

Qui plus est, l'Indonésie se félicite de l'occasion qui est donnée de procéder à cet examen d'ensemble et de réfléchir, analyser et renouveler les engagements pris à l'égard de ce précieux programme et de mobiliser la volonté pour aller de l'avant.

La Commission du développement durable, agissant en tant que comité préparatoire de cette session extraordinaire, a achevé un énorme travail en préparant le rapport dont nous sommes saisis. Également satisfaisants sont les progrès réalisés au cours des consultations officieuses. Le Gouvernement indonésien confirme son attachement et son appui à la poursuite de l'application du Programme d'action. Il espère qu'en réactivant l'application du Programme, il sera possible de libérer les petits États insulaires en développement des contraintes qui font obstacle à leur croissance durable, à leur développement durable et à la réalisation d'un niveau de vie plus élevé.

Dans une large mesure, l'élan initial imprimé à l'application du Programme d'action a été freiné par les forces de la mondialisation et la libéralisation commerciale ainsi que par une large acceptation d'un modèle de développement qui favorise le jeu sans restriction des forces du marché aux dépens de la coopération multilatérale. Ce paradigme a conduit à une baisse à la fois de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale en faveur des petits États insulaires en développement et à un affaiblissement de leur compétitivité dans le commerce mondial.

Dans le cas des îles du Pacifique, on a noté une forte réduction des recettes à l'exportation, le pouvoir d'achat de leurs partenaires commerciaux asiatiques ayant diminué à la suite de la crise financière. Dans les pourparlers préparatoires, en avril dernier, les donateurs ont convenu, comme ils l'avaient fait il y a cinq ans à la Barbade, que pour mener à bien le Programme, des ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et additionnelles étaient nécessaires. Les efforts des pays donateurs n'ont, cependant, pas été comparables à ceux consentis par les pays en développement et leurs engagements continuent à ne pas être honorés comme ils le devraient.

Qui plus est, compte tenu du rythme rapide de la mondialisation et de leur technologie insuffisante, il va être encore plus difficile aux petits États insulaires en développement d'attirer des investissements et autres apports financiers.

Un problème critique se pose donc pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade : la nécessité de mobiliser les ressources financières pour faire face aux priorités et responsabilités du Programme, en particulier dans les domaines du développement de notre potentiel, la création d'institutions et le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Pour appuyer cet effort, une planification intégrée s'impose, à laquelle doivent participer une vaste gamme d'institutions gouvernementales, de sociétés civiles et autres acteurs du développement.

Dans le commerce international, les petits États insulaires en développement doivent relever des défis que rendent encore plus formidables le fait que, au lieu de les aider à accroître leur compétitivité, l'Organisation mondiale du commerce prend des décisions qui s'opposent à leur traitement préférentiel. Cela réduit encore leurs recettes externes déjà limitées et fait courir de plus grands risques à leurs économies vulnérables.

S'agissant du mouvement transfrontière des déchets dangereux, l'Indonésie salue les progrès réalisés lors des consultations officieuses qui ont conduit à un mécanisme international impliquant tous les États et toutes les organisations internationales pertinentes qui examineront ces préoccupations d'une façon spécifique et exhaustive.

En cette ère de mondialisation, il n'y a d'autre option que la coopération internationale et la promotion de partenariats équitables aux fins d'assurer le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Youssouf Ouédraogo, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso.

M. Ouédraogo (Burkina Faso) : Il y a quelques jours, l'ouragan Floyd, avant de s'abattre sur les États-Unis, ravageait les Bahamas, mettant ainsi à rude épreuve l'économie de ce pays et, pire, endeuilant de nombreuses familles. Les images de désolation sont encore fraîches dans nos mémoires.

Je voudrais saisir cette occasion pour redire à tous ceux qui ont été ainsi frappés ici et là, toute la sympathie, la compassion et la solidarité du Burkina Faso.

Cette catastrophe assurément est comme un message qui vient nous rappeler les dangers et les énormes difficultés auxquels sont confrontées les populations insulaires. Aussi mon pays, le Burkina Faso, voudrait-il saluer cette heureuse initiative des Nations Unies de consacrer une session extraordinaire à la situation préoccupante et particulière des petits États insulaires en développement. Il s'en félicite d'autant plus que pays enclavé, handicapé par les aléas climatiques, à savoir la sécheresse, la désertification et une pluviométrie aléatoire, il est bien placé pour comprendre et mesurer ce que sont l'hostilité et la perversité de la nature.

Lorsqu'en 1994 était adopté le Programme d'action de la Barbade, il s'agissait d'un engagement solennel de la communauté internationale à soutenir les États insulaires dans leurs efforts pour assurer une croissance soutenue et un développement durable, eux dont une nature peu clémente, voire hostile, déjoue de façon récurrente les prévisions les plus optimistes.

Cinq ans après l'adoption de ce programme, que pouvons-nous faire comme bilan? D'emblée, il convient de réitérer l'actualité et la validité du Programme, dont les phénomènes de la mondialisation et de la libéralisation des échanges n'en confirment que mieux la pertinence, tout comme du reste la tenue de la présente session de l'Assemblée générale.

Ensuite, il est important de souligner que les petits États insulaires en développement ont, en dépit

de nombreuses difficultés, assumé pleinement leur part de responsabilité. Aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, ils n'ont eu de cesse de développer des initiatives pour assurer le plein succès de la mise en oeuvre du Programme. Nous en avons eu une idée à travers les déclarations qui ont été faites au cours de cette session.

Toutefois, ces efforts doivent être, de manière plus significative et plus résolue que jamais, soutenus par la communauté internationale. À cet égard, il est primordial de prendre en compte tous les secteurs clefs nécessitant la mise en oeuvre de mesures urgentes.

Qu'il s'agisse des changements climatiques, dont ces États sont souvent les premiers à subir les effets négatifs; des catastrophes naturelles et écologiques ou de la variabilité climatique; ou qu'il s'agisse encore de la question des ressources en eau douce; de celles des ressources côtières et marines dont la préservation est capitale; des problèmes liés à l'énergie et à la promotion d'un tourisme durable, ce sont là autant de domaines critiques où, sans négliger les autres, une action rigoureuse est indispensable.

Cependant, l'avenir du Programme d'action est fortement tributaire de la capacité, et surtout de la volonté de la communauté internationale de mettre les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre, en conformité avec les engagements contractés en 1994 et réaffirmés à l'occasion de la session extraordinaire que nous avons consacrée au suivi du Sommet de Rio.

Le Burkina Faso souhaite qu'à l'issue de la présente session, nous puissions ensemble, à défaut de rompre leur isolement physique, aider les petits États insulaires en développement à sentir davantage l'expression de la solidarité de cette communauté des nations dont ils sont membres à part entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Pronk, Ministre de l'environnement des Pays-Bas.

M. Pronk (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les petits États insulaires en développement sont différents des pays plus grands et des pays en développement que la terre rattache directement à leurs voisins. Ces différences sont dues à une situation géographique singulière. Elles impliquent des limites – limites dans l'échelle de leurs économies et limites dans la diversité de leurs communications. Il s'ensuit une troisième limitation : une structure de production unilatérale par

définition. Ces considérations les rendent vulnérables aux influences extérieures. Si on y ajoute leur vulnérabilité spécifique en termes écologiques, il devient clair qu'ils constituent un cas à part.

Cette vulnérabilité spécifique aux petits pays insulaires en développement a été reconnue pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, puis, plus tard dans le programme Action 21 et le Programme de la Barbade. Les importations et les exportations des petits États insulaires en développement sont relativement coûteuses en raison de leur dépendance de transports maritimes au long cours.

Outre leur vulnérabilité économique, les petits États insulaires en développement sont également vulnérables en termes écologiques. Leurs côtes sont souvent fragiles. Ils sont responsables de zones qui sont uniques en termes de diversité biologique. Vu leur exigüité, leur éloignement et la fragilité des écosystèmes des îles, leur diversité biologique est parmi les plus menacées dans le monde. Afin de protéger ces précieuses ressources, il est nécessaire de réguler, voire d'interdire l'importation ou le mouvement transfrontière de déchets et matières dangereux et radioactifs.

Nombre de petits États insulaires en développement sont vulnérables aux menaces liées au changement climatique. Le changement climatique est une question mondiale, mais les pays de faible élévation qu'entourent des mers seront les premiers qui devront faire face aux conséquences telles que l'élévation du niveau de la mer et une extrême variabilité météorologique. Les petits États insulaires en développement ont besoin d'un temps supérieur à celui des pays plus riches pour surmonter les conséquences des cyclones ou des inondations. Cela signifie qu'il est nécessaire d'aider ces pays à traiter des effets adverses des changements climatiques et à renforcer leur propre capacité institutionnelle pour prévenir de telles conséquences. Comme d'autres pays en développement, les petits États insulaires en développement auront accès aux ressources financières et autres formes d'assistance qui doivent être établies au titre du Protocole de Kyoto, en particulier le Mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes, qui, faut-il espérer, sera opérationnel sous peu. Les petits États insulaires en développement devraient donc faire connaître leurs besoins – pas seulement financiers, mais également ceux qui sont liés

à leur capacité technologique, institutionnelle et analytique – aussi clairement que possible par le truchement de leurs communications nationales en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Au cours des toutes dernières années, nombre de petits États insulaires en développement ont consenti d'énormes efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. Ils ont montré un grand attachement à leur développement durable. Ils essaient de saisir les occasions qui leur sont offertes en raison de leur situation spéciale. Ces occasions sont le tourisme durable, les sources d'énergie renouvelables et l'accès aux ressources marines. C'est la bonne voie. Le reste de la communauté internationale devra appuyer ces efforts dans un véritable esprit de solidarité et de responsabilité commune à l'égard de l'écosystème mondial et des populations situées dans les parties vulnérables de la planète.

Les Pays-Bas, avec Aruba et les Antilles néerlandaises – deux économies insulaires du Royaume des Pays-Bas – sont déterminés à assurer le développement durable à tous les pays en développement, y compris aux petites îles. Ils donnent la préférence à la coopération multilatérale. L'aide aux petits États insulaires en développement est pour une grande partie acheminée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales aux fins d'éviter une surcharge des capacités institutionnelles limitées et de focaliser l'attention sur les caractéristiques communes des pays en développement, en particulier dans le domaine de l'environnement.

On reconnaît de plus en plus que la préservation de la planète est une responsabilité commune. Elle exige de bonnes politiques de développement durable qui, avant tout, relèvent de la responsabilité des gouvernements nationaux. Cependant, elles devront être appuyées par le biais d'une coopération internationale et régionale. Les Pays-Bas sont prêts à continuer de jouer le rôle qui leur revient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation zimbabwéenne, S. E. M. Tichaona Jokonya.

M. Jokonya (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : En tant que pays en développement, le Zimbabwe salue la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action

pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Conférence qui a eu lieu à la Barbade en 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement a été le premier exemple de partenariat mondial qui a été forgé au Sommet de Rio de Janeiro, Brésil, en 1992. Pays développés et pays en développement se sont réunis et ont convenu de coopérer afin de réaliser le développement durable des petits États insulaires en développement – développement qui est déterminé par leur histoire et par leur force sociale, culturelle et économique et qui pourra satisfaire leurs besoins actuels sans menacer le bien-être des futures générations en compromettant l'environnement dont ils dépendent pour subsister.

Le Programme d'action de la Barbade fait appel à l'action nationale, régionale et internationale. Les 14 domaines prioritaires fixés dans le Programme d'action englobent les préoccupations sectorielles comme l'eau douce, les changements climatiques, la diversité biologique, les ressources marines et le tourisme ainsi que les questions se rapportant au développement des ressources humaines ainsi qu'au financement et à l'appui nécessaires pour mettre le plan en vigueur.

Les progrès sensibles réalisés aux niveaux national et régional par les petits États insulaires en développement attestent tant de leur revendication à la propriété du Programme d'action de la Barbade que de leur acceptation de la responsabilité principale du développement durable. Ces cinq dernières années, les petits États insulaires ont entrepris des réformes nationales dans le domaine de la politique macroéconomique pour préparer leur intégration à l'économie mondiale. Au niveau régional, ils ont compris qu'ils ne pouvaient survivre que s'ils agissaient ensemble dans l'exploitation de leurs ressources naturelles. Chacun d'eux est trop petit pour maîtriser les problèmes parfois complètement nouveaux que pose un monde où l'ordre économique change rapidement. De forts partenariats ont été développés en vue de maximiser les occasions disponibles et de minimiser les contraintes qui touchent les petits États en tant qu'acteurs individuels.

Faute de l'appui et des facilités complémentaires requis au plan international, les efforts de bon aloi que font les petits États insulaires n'ont pas produit de bénéfices maximaux. Dans la communauté internationale il y a eu un dialogue mais aucune prise de décisions, et beaucoup de prises de décisions qui

n'ont été suivies d'aucune action, ce qui a suscité désespoir et déception. De fait, les petits États insulaires en développement sont toujours menacés de marginalisation dans l'économie mondiale qui émerge en raison de leur vulnérabilité qui se maintient, sans qu'on s'y intéresse.

Un nouveau partenariat est nécessaire pour stimuler les investissements et la création d'emplois dans les petits États insulaires en développement, qui se fonde sur la gestion durable de leurs ressources limitées. Il en est particulièrement ainsi dans les secteurs de l'énergie renouvelable, le tourisme durable, l'agriculture et les pêcheries, les ressources côtières et marines, la diversité biologique et les ressources en eau douce. La communauté internationale doit prendre des mesures concertées pour créer un environnement favorable aux investissements et à l'aide extérieure. Elle doit mobiliser les ressources et le financement; elle doit faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles; et renforcer le développement du potentiel grâce à l'éducation et à la formation, à une plus grande prise de conscience et à un développement institutionnel.

Dans le domaine de l'environnement, les efforts nationaux n'ont pas encore été égalés par l'appui international nécessaire. Malgré une pénurie de fonds, la plupart des petits États insulaires sont allés de l'avant pour protéger l'environnement conformément au Programme d'action de la Barbade. Beaucoup ont déjà élaboré à ce jour des plans verts et ont établi des conseils ou agences de développement durable. À ce jour, des dizaines de projets ont été menés à bien au plan régional ou national, bien que beaucoup reste à faire. Les petits États insulaires ne doivent pas être livrés à eux-mêmes pour traiter de leur extrême vulnérabilité aux tempêtes, à l'impact du phénomène El Niño et à d'autres catastrophes qui, bien que naturelles, n'en sont pas moins dangereuses.

En ce qui concerne le commerce, les petits États insulaires en développement, comme de nombreux autres pays en développement, sont menacés par une pression toujours plus forte. Ces États sont menacés de perdre les quelques préférences commerciales qui imperceptiblement abordent leurs circonstances et leurs vulnérabilités particulières.

La communauté internationale doit comprendre que les petits États insulaires en développement dépendent plus que tous autres pays du commerce

international, dans la mesure où leur superficie en terre et leurs ressources limitées exigent qu'ils importent pratiquement tout, de l'énergie au matériel sanitaire en passant par les machines.

Lorsque le Programme d'action de la Barbade a été adopté, les gouvernements ont convenu que pour mener à bien le Programme d'une façon adéquate, des ressources financières nouvelles et additionnelles prévisibles seraient nécessaires. La communauté internationale a, à ce jour, manqué aux engagements qu'elle a pris au titre de cet accord. Au seuil du nouveau millénaire, espérons que la communauté internationale s'ouvrira, qu'elle laissera ses valeurs transcender ses frontières nationales et qu'elle viendra en aide aux petits États insulaires. Nous la supplions de le faire. Une réponse pratique et concrète de la part des pays développés rendrait possible une utilisation maximale des ressources limitées des petits États insulaires. Elle appuierait leurs efforts de développement au lieu de les décevoir. Ils ont besoin d'un environnement positif mais aussi d'une réponse internationale non pas négative mais favorable à leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdus Samad Azad, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Azad (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que de participer à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En tant que l'un des pays les moins développés, le Bangladesh s'identifie au Programme d'action. Onze des 43 petits États insulaires en développement sont au nombre des moins avancés au nom desquels le Bangladesh agit en tant que coordonnateur.

Les petits États insulaires en développement ont des besoins en développement qui sont identiques à ceux des autres pays en développement. Ils ont besoin d'un développement humain, d'un développement de leur potentiel institutionnel, d'un développement dans le domaine de la santé et de l'éducation, d'un développement social, d'une augmentation des revenus par habitant, de l'élimination de la pauvreté et de la protection des menaces naturelles et environnementales. Leurs difficultés, néanmoins, sont dans bien des cas uniques, et la démarche à adopter en

l'occurrence devrait être très spéciale. Pour des raisons le plus souvent géographiques, les petits États insulaires en développement sont plus sujets aux catastrophes naturelles et autres formes de calamités. Bien des problèmes auxquels font face les petits États insulaires en développement ou qui se dessinent à l'horizon, ont une dimension mondiale. Pas un seul État ou groupe d'États ne peuvent seuls traiter de tels problèmes de façon adéquate. La menace du réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer qui s'ensuit; les ravages dus aux catastrophes naturelles allant des ouragans aux éruptions volcaniques; la contamination des ressources en eau douce; et la perte rapide de la diversité biologique : ce sont là certains des problèmes qui doivent retenir d'urgence l'attention et faire l'objet d'une action mondiale. Dans bien des cas, les petites îles souffrent de conditions adverses dues à des activités non durables auxquelles elles sont étrangères.

M. Baali (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

Leur réalité géographique singulière rend également les petits États insulaires en développement vulnérables aux catastrophes naturelles et autres formes de calamités. Leur difficulté est aggravée par les contraintes économiques dues à leur exiguïté et à leur éloignement. Leurs marchés nationaux très limités les privent des avantages de l'économie d'échelle. Leur inaptitude à la diversification – due en partie au manque d'intérêts commerciaux de la part du secteur privé – est une difficulté particulière qui fait obstacle à l'industrialisation. Dans la plupart des cas, leurs circonstances physiques particulières les empêchent de bénéficier du développement économique mondial. Ces circonstances exigent une attention particulière et des mesures spéciales.

Les besoins des petits États insulaires en développement ont été reconnus internationalement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio en 1992 et qui a abouti à la formulation et à l'adoption du Plan d'action de la Barbade deux ans plus tard. Cinq ans se sont écoulés depuis cette reconnaissance internationale officielle et un plan a été établi pour répondre aux exigences spéciales des petits États insulaires en développement. En regardant le processus d'application, nous notons que beaucoup reste encore à faire.

Entre-temps, les petits États insulaires en développement ont fait eux-mêmes des progrès appréciables, notamment au niveau national. Ils ont forgé des partenariats et une coopération régionale. Dans bien des cas, cependant, la communauté internationale ne s'est pas montrée à la hauteur de ce qui avait été promis. L'aide apportée décroît; le traitement préférentiel accordé au commerce de nombreux petits États insulaires a tendance à disparaître. Leurs économies vulnérables ont été soumises à des circonstances difficiles pour survivre aux forces convulsives de la mondialisation et de la libéralisation.

Il est particulièrement préoccupant de constater la nette diminution intervenue dans l'aide aux petits États insulaires en développement, qui est passée de 2,36 milliards de dollars en 1994 à 1,96 milliard de dollars en 1997. L'application du Programme exige une augmentation de l'apport en ressources et non pas une diminution. Le Fonds pour l'environnement mondial doit se montrer plus réceptif à leurs besoins.

Les circonstances particulières aux petits États insulaires en développement et les mesures nécessaires pour y remédier ont été reconnues par la communauté internationale dans le Programme d'action de la Barbade. L'application a été évaluée et des recommandations ont été faites dans les documents qui ont été adoptés à cette session extraordinaire. Chacun d'entre nous doit renouveler les engagements pris et se montrer véritablement prêt à appliquer ce qui a déjà été convenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole S. E. Mme Akmaral Arystanbekova, Chef de la délégation kazakhe.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter au nom de la délégation de la République du Kazakhstan de votre élection au poste de Président de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de souhaiter à vous-même et à tous les participants à cette session plein succès dans nos travaux.

La notion de développement durable a recueilli un large appui international depuis qu'elle a été avancée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. À présent, il est évident que le monde a besoin d'un développement économique et social durable qui se

fonde sur des approches stratégiques afin d'équilibrer et de rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et des ressources en eau.

La République du Kazakhstan appuie sans réserve les principes et les obligations relatifs au développement durable qui ont été consacrés par la Déclaration de Rio, Action 21, la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Elle est convaincue que dans notre monde interdépendant nul problème ne peut être résolu si seuls comptent les intérêts d'un seul État, voire d'une région. Le monde d'aujourd'hui fait face à des problèmes que la plupart des pays ne peuvent régler à eux seuls, et la communauté mondiale doit leur venir en aide.

Il est satisfaisant de noter que la communauté internationale focalise sérieusement son attention sur les problèmes du développement durable des petits États insulaires en développement, comme le prouve le fait que la session extraordinaire est entièrement consacrée à cette question.

Comme on le note dans le Programme d'action, la gamme de facteurs qui font obstacle au développement durable des petits États insulaires en développement est plutôt large et comprend des petits marchés nationaux, des ressources de base limitées, des coûts élevés pour le transport d'énergie, un éloignement des marchés d'exportation, une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles et un environnement fragile.

La façon dont sont compris ces problèmes et l'appui dont jouit la recherche de leur règlement, avec l'aide de la communauté internationale, s'expliquent par le fait que le Kazakhstan est lui-même en butte à la plupart de ces problèmes, avant tout de ceux qui sont liés à l'écologie et à l'environnement. Il est bien connu que les graves problèmes sociaux et environnementaux que connaît le Kazakhstan ont été principalement causés par l'évaporation de la mer Aral et les effets engendrés pendant des années par les essais d'armes nucléaires effectués sur l'ancien terrain d'essai de Semipalatinsk dont il a hérité. Il partage aussi avec les petits pays insulaires en développement les problèmes liés à l'extrême éloignement des marchés à l'exportation, car il connaît de graves difficultés dues au manque d'accès aux voies du commerce international étant donné sa situation géographique particulière.

Particulièrement importante pour le Kazakhstan comme pour les petits États insulaires en développement est l'application concrète des initiatives liées à une action plus concentrée à tous les niveaux, y compris au niveau international. L'objectif est de renforcer l'appui, dont l'appui financier de toutes les sources, aux petits États insulaires en développement, afin de leur assurer un accès plus large au transfert et à l'utilisation d'une technologie rationnelle pour l'environnement, comme stipulé dans le Programme d'action.

Dans ce contexte, ma délégation fait sienne l'idée avancée à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir que la communauté internationale reconnaît les difficultés spécifiques aux petits États insulaires en développement et que les efforts que font les petits États pour parvenir au développement durable doivent faire l'objet d'un appui spécial en raison de leur exigüité, de leur éloignement géographique, de leur environnement instable et de leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux bouleversements économiques.

Dans ce contexte, il convient de se féliciter des initiatives tendant à fournir des moyens effectifs, y compris des ressources financières nouvelles et additionnelles, sur la base des dispositions du programme Action 21, en vue d'appuyer les petits États insulaires en développement dans les mesures qu'ils prennent pour parvenir à un développement durable.

Le Kazakhstan apprécie à leur juste valeur les initiatives de la communauté internationale en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et exprime son appui aux décisions prises à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie.

M. Kikwete (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation exprime sa profonde gratitude pour la convocation de cette session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La convocation de cette

session est importante et nécessaire dans la mesure où elle permettra de dresser le bilan de l'évolution qui a eu lieu dans ces pays depuis que le Programme d'action a été adopté à Bridgetown, la Barbade, il y a cinq ans. Ce faisant, on sera aussi en mesure de mesurer le succès du Programme, de relever ses limitations, de remédier à celles-ci et d'avoir une nouvelle vision pour l'avenir de ces États.

À première vue, la République-Unie de Tanzanie peut ne pas sembler être touchée par les problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, mais elle l'est au même titre que ces pays. Les questions qui sont donc discutées et les défis qui se posent aux petits États insulaires en développement sont similaires et correspondent à la situation en Tanzanie et dans nombre de pays en développement.

Il y a également un autre facteur. La Tanzanie est une union entre l'ancienne République du Tanganyika et l'ancienne République populaire de Zanzibar, qui est un petit État insulaire en développement. Ce fait explique également, d'une façon significative, pourquoi ma délégation s'intéresse spécialement à la discussion de ce point de l'ordre du jour. Zanzibar est une île située dans l'océan Indien. Elle occupe une superficie totale de 1 250 kilomètres carrés et sa population compte environ 800 000 personnes. L'île de Zanzibar jouit d'une certaine autonomie dans certaines questions liées à son économie, comme le commerce, l'investissement et le tourisme. Comme beaucoup de petits États insulaires en développement, l'économie de Zanzibar a dépendu jusque dans les années 70 du commerce d'un seul produit de base – le clou de girofle – en tant que principale source d'échange avec l'étranger. Cependant, la chute des prix de ce produit sur le marché mondial a gravement nui à l'économie de Zanzibar, ce qui l'a amenée à se lancer dans un programme ayant pour but de diversifier son économie et, partant, d'intensifier son tourisme et les industries de transformation et d'attirer les investissements étrangers. Qui plus est, Zanzibar s'emploie effectivement à trouver des solutions aux problèmes liés à l'environnement et au développement ainsi qu'au transit commercial. Pour que Zanzibar puisse réussir dans ses efforts, l'appui de la communauté internationale lui est nécessaire. D'où la pertinence et l'importance que nous attachons à ce débat.

Ma délégation reconnaît que le Programme d'action de la Barbade est un schéma pour le

développement durable des petits États insulaires en développement. Comme l'ont rappelé les délégations, le Programme a été adopté pour aider ces pays à poursuivre des programmes tendant à réaliser le développement durable et la croissance économique, en prenant en considération leur vulnérabilité écologique et économique. Le Programme a cerné 14 problèmes qui, pour être résolus, ont besoin de la coopération internationale. Six d'entre eux – changements climatiques, catastrophes naturelles et environnementales, ressources en eau douce, ressources côtières et marines, énergie et tourisme – revêtent maintenant un caractère prioritaire et ont besoin, à ce titre, d'être traités d'urgence.

Les petits États insulaires en développement font, néanmoins, face à de nouveaux problèmes additionnels que pose le processus de mondialisation et de libéralisation du commerce. En raison de la vulnérabilité de leurs économies, ils se ressentent toujours de leur marginalisation continue dans ce nouvel ordre économique.

Ma délégation note avec satisfaction l'évolution positive qui s'est manifestée ces cinq dernières années dans certains des domaines prioritaires qui préoccupent ces pays. Tandis que des efforts considérables et acharnés continuent d'être faits par ces États en vue d'appliquer le Programme d'action, beaucoup plus reste à faire. Le manque de ressources financières suffisantes est un problème majeur qui fait obstacle à l'application du Programme d'action.

L'aide publique au développement dont bénéficient les petits États insulaires en développement est à la baisse comme elle l'est pour tous les pays en développement. Par exemple, en 1994 le décaissement net pour l'aide bilatérale et l'aide multilatérale à ces pays s'est élevé à 2 366 200 000 dollars, tandis qu'elle est tombée en 1997 à 1 966 200 000 dollars. Cette baisse a un sérieux impact sur ces pays. De même, un bas niveau technologique, un capital privé insuffisant, des revenus bas et une pauvre infrastructure ont nui à l'application sans heurt du Programme d'action.

Ma délégation demande à la communauté internationale des donateurs d'inverser ses décisions et d'augmenter le niveau de leur aide publique au développement faveur des petits États insulaires en développement. Elle lui demande également de fournir l'assistance technique nécessaire et le transfert de la technologie qui s'impose pour permettre à ces pays de

mieux surmonter leurs contraintes spéciales relatives au développement économique.

Dans le domaine du commerce, ma délégation souhaiterait assister à l'établissement d'un système commercial équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible qui permettrait de renforcer les possibilités du développement commercial des petits États insulaires en développement en général. Il faut espérer que la troisième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Seattle en novembre prochain, et la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunira l'an prochain, traiteront exhaustivement de ces problèmes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ion Gorita, Chef de la délégation roumaine.

M. Gorita (Roumanie) (*parle en anglais*) : La vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale est le point d'orgue d'un examen approfondi de la Déclaration et du Programme de la Barbade. Ce processus a servi à renouveler les engagements pris sur ses principes directeurs, ses stratégies et ses actions et la préoccupation mondiale en ce qui concerne toute une série de problèmes concernant le développement durable dans les petits États insulaires en développement.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance pour le travail accompli par la Commission du développement durable, constituée en comité préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire, sous la direction de M. Simon Upton ainsi que de l'Ambassadeur John William Ash, agissant en tant que facilitateur. La délégation roumaine se félicite du travail difficile et ciblé ainsi que de l'esprit de coopération et de compromis dont il a été fait preuve afin de réaliser ce qui, espérons-nous, donnera finalement lieu à un consensus.

Comme on l'a souligné dans des réunions précédentes des Nations Unies relatives aux petits États insulaires en développement, la communauté internationale a confirmé qu'elle était consciente des contraintes spécifiques auxquelles font face les petits États insulaires en développement en raison de leur exigüité, de leur vulnérabilité aux changements climatiques et à la fragilité écologique de même que de leur besoin de recevoir un appui particulier dans les

efforts qu'ils consentent pour parvenir au développement durable.

Tenant compte de ces préoccupations mondiales, la délégation roumaine se félicite du fait que d'autres domaines d'action prioritaires ont été identifiés, comme les changements climatiques – y compris les variabilités climatiques – et l'élévation du niveau de la mer, les catastrophes naturelles, les ressources en eau douce, les ressources côtières et marines, l'énergie et le tourisme, ainsi que les moyens pour les mettre à exécution, qui ont été examinés à la septième session de la Commission sur le développement durable, en avril dernier. Grâce à l'appui politique de la communauté internationale et à l'appui financier des pays donateurs, les réalisations concrètes dans tous les domaines d'action devenus nouvellement prioritaires ne pourront que contribuer au sens large au succès du processus du développement durable.

Au sujet du succès du développement durable dans les petits États insulaires en développement, la délégation roumaine estime qu'il est nécessaire que l'effort général s'axe sur deux principaux domaines d'action, qui, de fait, représentent les plus grands défis qui se posent au début du nouveau millénaire.

Il y a d'abord la question de la mondialisation. Depuis que la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a eu lieu à la Barbade en 1994, le rythme de la mondialisation et de la libéralisation commerciale a touché les économies faibles ou moyennes, en particulier les économies des petits États insulaires en développement, en soulevant de nouveaux problèmes et de nouvelles occasions et en augmentant ainsi le besoin d'une action complémentaire eu égard à la mise en vigueur du Programme d'action.

Le processus de mondialisation est responsable d'importantes asymétries entre les pays en développement et les pays développés et a contribué à élargir encore entre eux le décalage des revenus. Qui plus est, ce processus a conduit à la marginalisation de nombreux pays en développement, en particulier des pays les moins développés et les pays dont l'économie est faible. Ce problème a eu pour résultat de rendre les facteurs externes décisifs lorsqu'il s'agit de déterminer le succès ou l'échec des efforts nationaux entrepris par les petits États insulaires en développement.

Pour éviter que ne se poursuive la marginalisation dans le contexte économique international, qui émerge

dans les domaines du commerce, des investissements, des produits de base et des marchés de capitaux, les petits États insulaires en développement doivent procéder à des réformes internes en vue de faciliter leur intégration à l'économie mondiale. Dans cet effort, un facteur complémentaire doit être la coopération régionale. Une politique coordonnée de démarches régionales et sous-régionales au plan économique, social et environnemental dans le domaine du développement durable contribuerait à maximiser les occasions résultant du processus de mondialisation.

En deuxième lieu, vient l'énorme question de la pauvreté. La pauvreté demeure un problème majeur qui agit sur les capacités des pays en développement de réaliser le développement durable. La communauté internationale, dont les Nations Unies, a un rôle important à jouer dans l'aide à apporter aux gouvernements nationaux par le biais d'une sensibilisation, d'un développement du potentiel et de l'établissement d'échéances convenues au plan international. La persistance de la pauvreté compromet l'aptitude des pays à réaliser les services sociaux de base, comme l'éducation de base, les soins de santé, la nutrition et l'hygiène. L'éradication de la pauvreté doit donc être un thème central et un objectif hautement prioritaire pour les petits États insulaires en développement.

De plus, il est nécessaire de souligner l'importance que revêt la contribution de l'aide publique au développement. La baisse du niveau de l'aide publique au développement au cours des récentes années a nui à la qualité des programmes d'aide destinés à réduire la pauvreté.

Pour terminer, il est nécessaire d'exprimer l'appui de la délégation roumaine au contenu des documents qui seront adoptés à cette session extraordinaire et d'admettre que l'événement actuel de haut niveau fournira une bonne occasion à tous les pays de réaffirmer les engagements qu'ils ont pris en vertu du Programme d'action de la Barbade.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fawzi Bin Abdul Majeed Shobokshi, Chef de la délégation saoudienne.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation

de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ma délégation est certaine que grâce à votre direction et à l'équipe efficace du Bureau, l'Assemblée générale pourra réaliser les objectifs désirés de cette session.

Je suis heureux de saluer et de féliciter la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur admission à la qualité de Membres de l'ONU. Nous attendons avec intérêt de voir la contribution qu'ils apporteront à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et à la réalisation des nobles objectifs pour laquelle elle a été créée.

La politique et la démarche du Royaume de l'Arabie saoudite dans le domaine du développement et de l'environnement sont enracinées dans les principes de tolérance de la religion islamique et de la charia, ensemble islamique des lois et traditions qui fait de la gestion avisée de notre planète la principale tâche de l'homme, qui a eu l'honneur, par la grâce de Dieu, de se voir conférer cette charge. Sur cette base, la politique met l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles et environnementales aux fins de satisfaire les besoins actuels du peuple saoudien sans mettre en danger l'aptitude et le potentiel des générations futures ou leur droit de bénéficier de ces ressources dans le long terme.

L'attention portée au développement durable en vue de protéger l'environnement est le principal souci du Gouvernement chargé de protéger les deux saintes mosquées dans ses activités nationales, régionales et internationales. Les lois de base de la gestion stipule dans l'article 32 que le Gouvernement doit s'efforcer de préserver, protéger et développer l'environnement et de prévenir sa pollution. Cette politique est évidente dans la stratégie du septième Plan de développement (2000-2004), qui souligne la nécessité de protéger l'environnement et de préserver les ressources naturelles en tant qu'objectifs stratégiques de ce plan. Le Royaume d'Arabie saoudite est l'un des pays fondateurs de l'organisation régionale pour la protection du milieu marin et de l'autorité régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Il a ratifié la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a, de plus, ratifié la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ainsi que la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Royaume d'Arabie saoudite est conscient des difficultés que rencontrent les petits États insulaires dans leur développement économique et social et de l'assistance dont ils ont besoin pour surmonter les obstacles à leur développement durable, qui englobent des conditions topographiques et géographiques ainsi que des conditions climatiques qui résultent des vents violents et des inondations dévastatrices qui anéantissent les parties essentielles de leur infrastructure. Le Royaume d'Arabie saoudite est également conscient des relations spéciales qui existent entre les petits États insulaires et le milieu marin de même que de leur dépendance de nombreuses de leurs activités économiques sur les mers et les océans. Il comprend donc parfaitement le souci de ces États de protéger leur milieu marin.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui partage l'inquiétude de la communauté internationale en ce qui concerne les changements climatiques et s'efforce de parvenir à son propre développement durable, a, en examinant ces questions et sa propre utilisation des mers et des océans, constamment pris en compte le besoin de protéger le milieu marin dans tous ses projets, en effectuant sans danger le forage, le transport du pétrole et de ses dérivatifs ainsi que sa distribution partout dans le monde. À cette fin, l'Arabie saoudite utilise les technologies les plus perfectionnées, sans égard aux dépenses additionnelles que cela entraîne, afin de satisfaire aux normes et lois internationales relatives à la préservation du milieu marin.

Qui plus est, l'Arabie saoudite, pays en développement, est parmi les pays donateurs qui versent les contributions les plus élevées en termes d'aide et de dons. Le montant total de son aide atteint plus de 72 milliards de dollars, soit 5,5 % de son produit national brut, et 73 pays bénéficient de cette aide.

Le Royaume d'Arabie saoudite n'ignore pas l'importance que revêtent les hydrocarbures et les besoins des pays petits et grands, développés et en développement, de ce produit stratégique aux fins de leur développement économique et progrès social. L'Arabie saoudite s'est donc efforcée de mettre au point des indicateurs qui précisent les dangers potentiels du réchauffement mondial pour les êtres humains et l'environnement ainsi que l'impact qui

s'ensuit sur les mers et les océans ainsi que sur le développement durable des petits États insulaires, comme stipulé dans l'article 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il convient d'attirer l'attention sur l'article 3 de cette Convention, qui souligne la nécessité pour ceux qui en sont parties d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers la formule de Berlin au cours des négociations actuelles dont le but est de parvenir à une formule juridique de nature à renforcer les obligations des pays industriels figurant dans l'annexe I de la Convention. Cela signifie qu'aucune nouvelle obligation ne doit être imposée aux pays en développement, mais également exclure l'introduction de nouvelles idées qui ne figurent pas dans la formule de Berlin, comme l'application conjointe ou l'échange d'émissions au plan international et autres idées qui reviennent, en dernière analyse, à imposer aux pays en développement la tâche de réduire l'émission de gaz. Particulièrement important est le fait que la plupart des pays figurant dans l'annexe I de la Convention n'ont pas honoré leurs obligations en se conformant à leurs niveaux d'émissions de 1990 d'ici à 2000 ou en s'acquittant de leurs obligations financières et technologiques en vertu de la Convention.

Les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent tenir compte du fait que les pays en développement – dont le Royaume d'Arabie saoudite fait partie – dépendent dans une large mesure de leur production et de leurs exportations de combustibles fossiles. Il est donc illogique d'imposer des taxes additionnelles sur le pétrole, qui est déjà grevé par des taxes très élevées qu'imposent les pays industriels, tandis que le charbon et l'énergie nucléaire se voient accorder des subsides très élevés et des taxes avantageuses. Le bon sens et l'impartialité nous dictent d'éliminer entièrement ces subsides et d'imposer des taxes sur ces ressources qui cadrent avec le haut niveau de pollution qui en résultent, par exemple, à un taux qui corresponde aux taxes appliquées au pétrole. On doit rappeler ici que le montant total des taxes sur le pétrole est estimé à environ 15 fois le volume de l'aide collective accordée par les pays industrialisés aux pays en développement.

Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile d'accepter le fait que les pays industriels continuent d'augmenter et de préconiser une forte production de combustibles fossiles, particulièrement des hydrocarbures dans toutes les régions se trouvant hors

des pays en développement, tandis qu'en même temps ils prennent des mesures pour limiter la consommation mondiale. Le résultat final de cette évidente contradiction est une baisse inévitable des exportations de pétrole par les pays en développement. Cela nuit à leurs revenus nationaux, qui dépendent fortement des exportations de pétrole.

Pour terminer, je puis vous assurer que le Royaume d'Arabie saoudite s'abstiendra toujours de nuire à l'environnement d'une façon quelconque. Sa politique environnementale se poursuivra toujours dans le contexte de ses efforts de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alfonso Ortega Urbina, Chef de la délégation nicaraguayenne.

M. Ortega Urbina (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer je tiens à vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale, à cette session extraordinaire.

Le Nicaragua s'intéresse en particulier au développement durable en général et, évidemment, aux petits États insulaires en développement, auxquels appartiennent les pays des Caraïbes avec lesquels nous entretenons des liens d'amitié et de fraternité. Ces relations nous incitent à suivre de près tout ce qui a trait au développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, le Nicaragua a parrainé le projet de résolution intitulé « Reconnaissance de la région de la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable », qui sera, espérons-nous, adopté par consensus.

Le Nicaragua appuie le Programme d'action de la Barbade et reconnaît que les choses ne sont pas restées au point mort. À notre connaissance, des progrès ont été faits dans l'application des idées avancées en 1994 durant la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Depuis lors, les avantages ont été partagés entre les petits États insulaires en développement et diverses institutions du système des Nations Unies, des organisations économiques et financières internationales et la communauté internationale en général qui s'intéressent à contribuer à l'application des objectifs complexes bien que finalement réalisables du Programme d'action de la Barbade. Il est certain qu'on ne saurait perdre de vue le fait que les problèmes

qui soulèvent les principales difficultés dans ces îles proviennent de deux sources : premièrement, les problèmes qui puisent leur origine dans les phénomènes naturels et, deuxièmement, ceux qui sont liés à des circonstances socioéconomiques. Les deux types sont en tout cas liés entre eux en raison de leurs interactions, et les effets des deux types de calamités ont pour victime commune la population des îles.

Le Nicaragua, qui de manière différente et à des moments différents, a été victime du déchaînement de la nature et de sa dureté, ne peut s'empêcher de penser à toutes les diverses menaces qui pèsent sur les habitants des États insulaires qui sont plus vulnérables que ceux qui vivent sur les continents. Au cours des deux ou trois dernières années, l'intensité du phénomène El Niño s'est fait sentir avec une intensité plus grande dans diverses parties de la planète, et les petites îles ont définitivement été touchées. Tous les effets découlant des changements climatiques et d'autres types de dangers tectoniques ou autres, mettent gravement en danger cette partie de l'humanité.

Le tableau devient encore plus sombre si on considère que les problèmes naturels s'accompagnent de difficultés socioéconomiques. À cet égard, le niveau du chômage, l'infrastructure insuffisante, le développement agricole et industriel inadéquat, le problème de la dette extérieure, l'explosion de la population dans bien des cas, les problèmes que posent les problèmes et les structures de l'éducation – sans mentionner les effets éventuellement adverses qui peuvent surgir du processus de la mondialisation de l'économie – renforcent la réaction en chaîne de la pauvreté qui frappe des milliers d'habitants des petits États insulaires.

Il faut accorder l'attention qui s'impose aux facteurs les plus importants, comme l'énergie, le tourisme, la marine et les ressources côtières, la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, l'installation de sources sûres et permanentes d'eau potable et des systèmes sanitaires adéquats, car ce sont les fondements nécessaires à des progrès concrets dans ce difficile processus. On ne saurait oublier, cependant, le fait que tout en traitant de ces secteurs il faut continuer à bâtir et à renforcer l'ensemble de la capacité nationale de chacun des États insulaires afin de réaliser une plus grande autonomie aux fins de maintenir ces progrès et ce développement.

Il n'est que naturel de se soucier des situations et des processus dont le règlement présente des difficultés, mais en même temps il est encourageant de noter que les principaux acteurs concernés par cette question, les petits États insulaires en développement, se montrent considérablement enthousiastes et actifs tant au niveau national qu'au niveau régional dans le règlement graduel de ces problèmes. Pas moins important est le fait que la communauté des donateurs et nombre d'autres organes internationaux se montrent en l'occurrence clairement intéressés et déterminés à coopérer concrètement.

Il convient de mentionner les résultats, obtenus dans deux rencontres qui ont eu lieu plus tôt cette année, qui préludent à d'importants progrès dans l'application du Programme d'action. Il s'agit, premièrement, de la Conférence de Sainte-Lucie sur les petits États insulaires en développement, parrainée par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth, qui, en consacrant la majeure partie de son temps à étudier les effets de la mondialisation sur les économies des petits États insulaires, a révélé encore plus clairement les difficultés que ce phénomène ajoute à celles déjà existantes.

Deuxièmement, il s'agit de la table ronde qui a eu lieu entre les petits États insulaires et la communauté des donateurs aux Nations Unies, qui a conduit à des entretiens francs et productifs entre les participants sur les principaux problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires et révélé un regain d'intérêt de nombre de donateurs à l'égard de ces pays.

Compte tenu de ce que je viens de dire, nous invitons la communauté internationale, en particulier les Nations Unies et les institutions financières, à se montrer consciente de ces situations et de redoubler d'efforts en faveur de cette noble cause.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gert Rosenthal, Chef de la délégation guatémaltèque.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala participe à cette discussion de la session extraordinaire pour diverses raisons, dont certaines sont dues au sentiment de solidarité qu'il éprouve à l'égard des petits États insulaires en développement et, en particulier, de ses frères et voisins des Caraïbes. D'autres raisons, devons-nous reconnaître, sont plus intéressées, étant donné que, sur sa côte septentrionale, le Guatemala et ces voisins partagent la même mer.

Nombre de problèmes qui se posent donc aux petits États insulaires sont également les nôtres.

De même, le Guatemala a beaucoup de traits communs avec les pays des Caraïbes : modes de production, ressources naturelles, vulnérabilité aux phénomènes naturels et caprices de l'économie internationale, sans parler de notre trop grande dépendance de l'exportation de quelques produits de base. Enfin, le Guatemala avalise pleinement le programme Action 21, qui admet l'idée selon laquelle les petits États insulaires font face à des problèmes uniques lorsqu'il s'agit de s'attaquer à leur développement.

Voici quelques aspects que le Guatemala considère comme particulièrement importants. Premièrement, les changements climatiques au niveau mondial et la façon dont ils touchent chacun de nos pays. La catastrophe qui a frappé l'Amérique centrale l'année dernière – l'ouragan Mitch – est toujours présente à notre mémoire et sert d'exemple frappant de la manière dont 25 ans d'efforts de développement peuvent être détruits en 24 heures par le déchaînement des éléments. Des mesures doivent être prises au niveau de la communauté des nations pour s'opposer à la tendance du réchauffement de la planète, qui aggrave le phénomène que je viens de mentionner, ou celui d'El Niño l'année dernière. La Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques et le Protocole de Kyoto ont pris des initiatives qui vont dans la bonne direction.

Il est crucial que les pays figurant dans l'annexe I du Protocole honorent sans réserve les engagements qu'ils ont pris de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Il importe de plus que l'aptitude de la planète à fixer ces émissions soit renforcée. Le Guatemala est tout particulièrement désireux de contribuer à cet objectif. Bien que le mécanisme d'homologation des émissions ne doit pas être perçu par les pays développés comme une autorisation à poursuivre leurs émissions de polluants, nous estimons qu'il s'agit là d'un instrument utile, fût-ce à titre transitoire, en attendant que des progrès soient réalisés dans la mise au point de techniques moins ou non polluantes. Dans ce contexte, il convient de redire l'appui du Guatemala au mécanisme d'un développement non polluant.

Nos pays doivent continuer au plan individuel d'améliorer leur aptitude à prévenir les catastrophes naturelles. Parmi les mesures qu'ils ont déjà prises,

figurent les systèmes d'alerte précoce, l'infrastructure destinée à protéger les bassins et les zones côtières hydrographiques, les mécanismes d'intervention rapide en cas d'urgence. C'est là un autre domaine de coopération entre nos pays. À cet égard, il faut souligner l'accord de coopération dans le domaine des catastrophes naturelles que nous avons signé en avril dernier dans le cadre de l'Association des États des Caraïbes.

Notre deuxième priorité concerne l'énergie. Une trop grande dépendance des hydrocarbures est un autre facteur de vulnérabilité tant pour les petits États insulaires que pour les pays d'Amérique centrale : c'est une vulnérabilité tant au plan économique qu'au plan de l'environnement. Pendant une longue période au cours de la présente décennie, les prix relativement bas du pétrole sur les marchés internationaux ont semblé modérer le sentiment d'urgence quant à cette dépendance. Les prix plus élevés enregistrés au cours des quelques derniers mois ont cependant une fois encore fait de cette question une priorité.

Troisièmement, comme les petits États insulaires le Guatemala s'inquiète des transports par mer de déchets contaminés, dangereux ou nucléaires. Nous invitons tous les pays à se conformer à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la Convention de Bâle.

Quatrièmement, nous déclarons que des fonds additionnels, de sources à la fois nationales et internationales, sont nécessaires pour s'attaquer à certaines de ces questions.

Enfin, nous trouvons intéressant de pouvoir s'éloigner des indicateurs traditionnels de mesure comparative afin d'inclure un élément dans le critère servant à mesurer le niveau de vulnérabilité. Bien que nous comprenions les problèmes pratiques et méthodologiques de cette initiative, nous admettons l'utilité d'avoir un système qui s'approche d'un indicateur de vulnérabilité auquel se réfère le projet de déclaration dont nous sommes saisis.

Il y a d'autres importantes questions figurant à l'ordre du jour. Je ne me réfère qu'à celles qui, pour une raison ou une autre, méritent de retenir tout particulièrement notre attention. Le point important que je voudrais souligner est notre appui à la pleine application du Programme d'action de la Barbade.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alounkeo Kittikhoun. Chef de la délégation de la République démocratique populaire lao.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, de féliciter le Président de son accession à la présidence de cette session extraordinaire. Nous sommes certains que grâce à ses qualités et ses aptitudes il saura conduire la session à une issue fructueuse.

En 1992, sur la recommandation du Sommet « planète Terre », la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'est réunie à la Barbade à l'initiative de l'Assemblée générale. C'est un bon exemple du partenariat mondial puisque les pays développés et les pays en développement ont convenu de travailler ensemble au développement durable, développement qui répond aux besoins actuels sans mettre en danger le bien-être des générations futures en nuisant à l'environnement dont toute vie dépend.

Le Programme d'action de la Barbade souligne 14 domaines prioritaires dans l'action nationale, régionale et internationale, domaines qui vont des préoccupations sectorielles – eau douce, changement climatique, diversité biologique, ressources marines et tourisme – à des questions englobant le développement des ressources humaines, le financement et l'appui qui nécessite la mise en oeuvre du plan.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre d'une session extraordinaire dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du plan de la Barbade et de voir comment la communauté internationale peut donner un nouvel élan à l'appui accordé aux petits États insulaires en développement.

Au cours des années passées, les petits États insulaires en développement ont entrepris des réformes nationales dans le domaine de la politique macroéconomique afin de faciliter leur intégration à l'économie mondiale. Des dispositions ont été prises au niveau régional pour maximiser les occasions qui s'offraient à eux et pour minimiser les contraintes auxquelles ils font face. Malgré d'énormes efforts, la situation ne s'est guère améliorée. Les petits États insulaires en développement craignent beaucoup que leur situation désavantagée ne les conduise à une

marginalisation dans l'ordre économique mondial qui émerge dans les domaines du commerce, des investissements, des produits de base et des marchés de capitaux.

En conséquence, même s'il appartient aux petits États insulaires en développement de poursuivre leur développement durable, la communauté mondiale doit prendre d'autres mesures pour appuyer ce groupe de pays, notamment dans les domaines suivants : promotion d'un environnement de nature à attirer les investissements et l'aide extérieure; de la mobilisation de ressources et financement; du transfert de technologies écologiquement rationnelles; du renforcement notamment de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation et du développement institutionnel. Grâce à la coopération, à l'appui et à l'aide de la communauté internationale, les petits États insulaires en développement peuvent trouver les moyens efficaces pour édifier un avenir plus sûr.

Les pays en développement sans littoral, au nom desquels j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, ont beaucoup de sympathie pour les petits États insulaires en développement. Nos deux groupes de pays sont à la fois vulnérables et fragiles. Nous, pays sans littoral en développement, souffrons principalement de l'absence d'un accès territorial à la mer, qui se trouve aggravée par l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux et les coûts prohibitifs des transports liés à des infrastructures inadéquates, un déséquilibre commercial, une organisation inefficace des transports, une mauvaise utilisation des ressources et à des systèmes institutionnels déficients dans les domaines de la gestion, de la procédure et de la réglementation, tandis que les petits États insulaires en développement ont leurs propres vulnérabilités et caractéristiques qui font que les difficultés qu'ils rencontrent sont complexes et graves. Pour que les deux groupes puissent réussir dans leurs entreprises, leur partenariat avec la communauté mondiale doit être renforcé. Ce n'est que grâce au renforcement de leur partenariat avec la communauté mondiale que ces deux groupes de pays, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, seront en mesure d'accomplir les énormes tâches qui les attendent. Dans cet esprit, je souhaite plein succès à la session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Naste Čalovski,

Chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de voir un éminent représentant de la Namibie présider cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Président peut naturellement compter sur notre plein appui et notre pleine coopération dans les efforts qu'il déploie pour conduire la session à une issue fructueuse.

La République de Macédoine est un pays sans littoral. Son économie est une économie de transition. Elle dispose d'un système politique démocratique avancé. C'est un pays où règnent la primauté du droit et une économie de marché. Mais en tant que pays sans littoral qui se trouve dans la région des Balkans, elle doit faire face à des problèmes spécifiques qui nuisent à son développement. C'est pourquoi elle comprend très bien les problèmes spécifiques que rencontrent les petits États insulaires en développement et qu'elle a en toute occasion souligné ce que j'appellerai l'obligation de la communauté internationale, en particulier des pays développés, de prendre des mesures efficaces pour permettre à ces États de parvenir à un développement durable et de surmonter les problèmes spécifiques qu'ils rencontrent.

La Commission du développement durable, dont mon pays est membre, agissant en tant qu'organe préparatoire de cette session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, a soumis un rapport contenant des propositions pour une action concrète de l'Assemblée. Elles sont intéressantes et fondamentales, et je suis certain que la session extraordinaire de l'Assemblée les adoptera. L'attention de la communauté internationale devrait être axée sur leur application et sur les efforts que celle-ci exige. L'application doit être perçue comme une entreprise avantageuse à la fois pour les gouvernements et le secteur privé.

Quel mal y a-t-il à fournir une aide aux petits États insulaires en développement et à y faire des investissements pour leur permettre de parvenir à un développement durable? Aucun, évidemment. On peut

tous en profiter. Pour y parvenir il faut les aider à renforcer leur capacité de mobiliser les ressources nationales et étrangères.

Dans la période actuelle de mondialisation, il est important et nécessaire, compte tenu de la vulnérabilité des petits États insulaires, de prendre des mesures aux plans régional et mondial en vue d'empêcher leur marginalisation. En l'occurrence, la communauté internationale et les Nations Unies en particulier ont une responsabilité spéciale. La marginalisation de ces États doit être envisagée comme un problème mondial, qu'il convient d'enrayer résolument. Pour que cet effort donne des résultats, la coopération internationale est une nécessité.

Aux effets négatifs que l'économie mondiale et le commerce international ont sur les petits États insulaires s'ajoutent d'autres problèmes mondiaux qui peuvent nuire à leur avenir. Le changement climatique en est un. La crainte de voir certains de ces États subir des inondations est réelle et, à cet égard, une responsabilité particulière incombe aux pays développés. D'autres problèmes particuliers découlent de leur dépendance des produits finis, du transfert de technologies, de leur isolement, etc.

Tous ces problèmes ont une solution. Si la volonté existe, les problèmes spéciaux peuvent être réglés et il est possible d'aborder les préoccupations de ces États. La République de Macédoine souhaite que les États paradisiaques trouvent l'épanouissement dans tous les aspects de leur développement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alfonso Valdivieso, Chef de la délégation colombienne.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement colombien est présent à l'Assemblée générale, animé de la ferme intention de renouveler les engagements pris dans le cadre du Plan d'action de la Barbade. Il prend note avec intérêt des progrès réalisés dans l'application de ce programme ambitieux, mais s'inquiète également de l'énorme travail qui reste à faire.

Au cours des cinq dernières années, les problèmes que pose une économie toujours plus mondialisée aux pays en développement n'ont fait que croître, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Les phénomènes climatiques se sont intensifiés, causant des catastrophes naturelles aux

proportions dévastatrices; la pollution marine a augmenté; et les pressions exercées sur les ressources côtières et marines se sont intensifiées.

La Colombie accorde traditionnellement une haute priorité aux questions liées à nos voisins de la région des Caraïbes. Elle a établi des relations dynamiques avec les pays de cette région s'agissant de la coopération et de la collaboration dans diverses domaines et a participé activement au processus d'intégration connu comme le processus de l'Association des États des Caraïbes, qui a été conçu il y a cinq ans à Cartagena de Indias, Colombie.

Dans ce cadre d'intégration des Caraïbes, il convient de souligner l'initiative concernant la création dans les Caraïbes d'une zone de tourisme durable et de son plan d'action, qui bénéficiera indubitablement aux pays des Caraïbes qui dépendent dans une large mesure du secteur touristique. Il faut également souligner la proposition que la Colombie a faite à l'Association des États des Caraïbes tendant à créer pour les Caraïbes des conditions tarifaires préférentielles. La promotion du commerce international en tant que moteur de la croissance économique continuera d'être une priorité sur l'ordre du jour des pays du bassin des Caraïbes.

Qui plus est, la Colombie appuie l'initiative de faire de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable. En tant que pays dépositaire et partie à la Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, ce traitement spécial nous semble nécessaire si l'on veut aborder les besoins particuliers de la mer des Caraïbes. Nous invitons l'Assemblée à appuyer cette initiative.

Le Gouvernement colombien estime que les aspects suivants revêtent une importance considérable pour faire progresser l'application du Programme d'action de la Barbade.

Le premier a trait aux ressources financières. Le Programme d'action de la Barbade doit disposer des ressources financières lui permettant d'atteindre ses objectifs. Toute initiative, tout projet ou programme concernant des domaines qui exigent une action urgente ne peuvent être viables que si des ressources suffisantes sont disponibles pour les mettre en vigueur. Dans ce contexte, nous demandons aux pays donateurs, aux institutions des Nations Unies et aux institutions financières internationales en général de contribuer résolument à ces objectifs.

Le deuxième concerne les ressources humaines, les connaissances et l'information. Les effets négatifs des catastrophes naturelles et environnementales ainsi que le changement climatique ne peuvent être atténués, diminués ou enrayés qu'en améliorant la connaissance des différents phénomènes naturels et atmosphériques. Il est donc essentiel de déployer des efforts internationaux pour améliorer la compréhension de ces phénomènes afin d'être à même de les anticiper et de prendre des mesures opportunes contre leurs menaces.

Le troisième est lié au transfert de technologies et au renforcement des capacités. Le transfert et l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles sont essentiels pour réaliser le développement durable au même titre que le renforcement de la capacité institutionnelle. En plus des efforts faits pour mobiliser des ressources, il est donc également nécessaire de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Le quatrième concerne l'indice de vulnérabilité. La définition des paramètres environnementaux et socioéconomiques pour mesurer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement doit tenir compte des caractéristiques individuelles de chacun de ces États. À cet égard, il importera d'établir la vulnérabilité en utilisant des données exactes et fiables représentant la situation actuelle des petits États insulaires.

Pour terminer, la Colombie souhaite ajouter son appui aux appels répétés lancés par les pays en développement, et à cette occasion particulière par les petits États insulaires en développement, pour que l'aspect humain de la mondialisation qui a été si fréquemment mentionné dans cette salle devienne un but concret. Le développement durable est urgent aux fins d'alléger la pauvreté, et il est de notre devoir de contribuer résolument à la réalisation de cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne, Chef de la délégation gambienne.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : L'importance que revêt cette session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ne saurait être trop soulignée. La Gambie a beaucoup en commun avec les petits États insulaires en développement, mais la caractéristique la plus forte de presque tous les petits

États est la vulnérabilité. Il est satisfaisant de noter, cependant, que dans chacun des domaines prioritaires cernés dans le Programme d'action quelques progrès ont été réalisés, même si beaucoup reste à faire. On convient cependant que tous les efforts orientés vers le développement durable, que ce soit au niveau national ou régional, sont freinés par des ressources limitées.

C'est un fait établi que l'aide publique au développement a considérablement baissé. On aurait pensé que l'investissement étranger direct augmenterait pour appuyer les programmes nationaux d'ajustement structurel et la restructuration économique. À ce jour, aucun mécanisme compensatoire n'a été envisagé pour les pays qui ont entrepris ces réformes pénibles. Et comme si cela ne posait pas déjà suffisamment de problèmes, à l'ère de la mondialisation et de la libéralisation la situation difficile des petits États semble être méconnue.

Faute de disposer de ressources humaines et financières et d'une dotation en capital, nous nous voyons refuser le poids nécessaire pour tirer profit des occasions qu'offre le phénomène de la mondialisation. Qui plus est, l'accès aux marchés pour nos exportations est un problème majeur qui résulte de prix défavorables et qui finalement renforce notre dépendance de l'appui à la balance des paiements. C'est un cercle vicieux.

Enfin, pour terminer je voudrais citer un sage proverbe : « Ce qui est petit est beau ». Oui, ce qui est petit est beau, mais peut être également douloureux. Redoublons donc d'efforts afin que la douleur ne nous prive pas de la beauté que nous vaut d'être petits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismail Shafeeu, Ministre de l'intérieur, de l'environnement et du logement des Maldives.

M. Shafeeu (Maldives) (*parle en anglais*) : Le Président de la République des Maldives, M. Maumoon Abdul Gayoom, devait participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, mais des obligations urgentes l'en ont empêché. J'ai donc reçu pour instruction de lire le texte du discours qu'il avait l'intention de prononcer devant l'Assemblée.

« On dit que les espoirs qui sont les plus prometteurs sont ceux qui souvent sont le plus fortement déçus. C'est le cas du Programme d'action de la Barbade et des attentes des petits États insulaires en développement.

Les petits États insulaires en développement ont quitté la Barbade il y a cinq ans avec un sentiment de satisfaction et d'attente. Le Programme d'action convenu à cette réunion était une esquisse du développement durable des petits États insulaires en développement. Son application aurait abordé nombre des défis qu'ils doivent relever en réalisant le développement durable.

Évidemment, nous avons beaucoup misé sur les promesses qui ont été faites, mais aujourd'hui on ne peut cacher notre déception. De grands efforts ont été déployés par les petits États insulaires en développement pour honorer leurs propres engagements. L'Alliance des petits États insulaires a exercé beaucoup de pressions pour que les engagements internationaux soient honorés, mais pas grand-chose n'a été fait par le monde développé.

De fait, sur de nombreux fronts il y a eu régression. L'aide au développement en faveur des petits États a cruellement baissé, et les besoins critiques des petits États insulaires en développement dans le domaine du développement des capacités n'ont toujours pas été satisfaits. Le transfert des technologies existantes aux petits États insulaires en développement et la mise au point de nouvelles technologies adaptées aux besoins des petits États a été négligée.

L'important rôle confié au système des Nations Unies et aux institutions multilatérales n'a pas été rempli, et la conférence des donateurs tenue en février dernier n'a guère eu de résultats. Entre-temps, la dégradation de l'environnement s'est poursuivie au même rythme, et le Protocole de Kyoto, pourtant modeste, demeure toujours sans effet. Et le temps passe à vive allure.

Le monde se heurte déjà aux conséquences du changement climatique. Le récent phénomène d'El Niño est peut-être le pire de ce siècle; il a causé de vastes dommages aux économies et aux écosystèmes nationaux. Le plus grave épisode jamais connu dans le monde de la décoloration des coraux a été constaté après son passage. À certains endroits, tous les récifs sont morts. Les ouragans et des événements météorologiques extrêmes ont semé le chaos. Des millions de gens

ont été touchés, et les dommages se comptent en milliards de dollars.

Aux Maldives, on note une vaste érosion des plages. L'intrusion d'eau salée nuit à la viabilité des établissements humains sur nombre d'îles. Notre économie étant entièrement fondée sur la bonne condition de l'habitat naturel, nous sommes gravement menacés par les effets de la dégradation de l'environnement. Les Maldives font ce qu'elles peuvent pour protéger leur population. Elles poursuivent des pratiques durables dans leurs activités économiques. Des mesures sont prises pour protéger et conserver la diversité biologique du pays, et d'autres petits États insulaires font de même. Tous ces efforts, cependant, seront vains sans une action internationale efficace.

En tant que mesure immédiate, il faut sauver le Protocole de Kyoto. Une réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre doit intervenir. Le système mondial du climat a déjà été l'objet à des niveaux dangereux d'une interférence des activités humaines, et l'avenir des petits États insulaires en développement n'a jamais été autant menacé. Couvrir les coûts de l'adaptation de ces États doit donc être une priorité immédiate. Enrayer les effets adverses du changement climatique est un autre aspect qui doit faire l'objet d'une attention particulière, et il faut fournir un nouveau financement additionnel au développement durable.

En tant que gardiens d'une grande partie des océans du monde, les petits États insulaires doivent être épaulés dans la conservation et la gestion des ressources côtières et marines. Il faut mettre un terme à toutes les pratiques non durables utilisées pour exploiter les ressources naturelles. Tous les engagements pris par la communauté internationale au titre du Programme d'action de la Barbade doivent être honorés car il y va de notre survie.

Malgré ces vérités évidentes, le monde devient de plus en plus indifférent aux besoins des petits États insulaires en développement, ce qui pose de graves problèmes aux moins développés d'entre eux. Beaucoup, y compris les Maldives, se heurtent à une gradation de la liste des Nations Unies des pays les moins développés.

Les procédures utilisées actuellement pour évaluer le statut de développement méconnaissent les limites naturelles des économies de faible ampleur. La gradation risque d'annuler les bénéfices qu'ils ont réalisés à ce jour.

La mondialisation est un nouveau défi lancé aux petits États insulaires. Il convient de ne pas les laisser derrière dans le marché mondial qui émerge. Des mesures spéciales doivent être prises pour assurer l'intégration de ces pays à l'économie mondiale.

Au seuil du nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, il faut assurer un avenir durable à la planète Terre. Faire moins serait se montrer myope et chercher la catastrophe. Les pays riches et les institutions financières doivent admettre que la durabilité n'est pas contraire au développement. En fait, c'est la seule option viable à long terme pour le développement.

Malgré l'inaction de la communauté internationale à ce jour, toutes les occasions de sauver les générations futures ne sont pas épuisées. Cessons de gaspiller. Fournir un appui financier et technique pour réaliser le développement durable des petits États n'est pas une tâche herculéenne.

Mais les coûts de l'échec sont inimaginables. Si l'inimaginable devait arriver, voilà l'épithète simple et cruelle qui conviendrait pour les petits États du monde : jamais tant de communautés ont eu autant à souffrir faute d'un rien. »

Avant de terminer, je tiens à saisir cette occasion pour saluer et féliciter les trois nouveaux Membres de l'ONU, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Ma délégation attend impatiemment le moment d'oeuvrer étroitement avec ces trois petits États insulaires à la promotion de la cause des petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kataotika Tekee, Ministre de l'environnement et du développement social de Kiribati.

M. Tekee (Kiribati) (*parle en anglais*) : Kiribati est honorée d'avoir été invitée à participer à cette importante session de l'Assemblée générale et de pouvoir prononcer une déclaration. Elle salue et

remercie les pays qui ont exprimé à son égard des paroles de bienvenue en tant que nouveau Membre de l'ONU.

À peine cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade et il est véritablement opportun de pouvoir à cette étape examiner et évaluer les progrès réalisés dans l'application des intentions exprimées et des activités décidées à l'époque.

Le Gouvernement kiribatien accorde une grande importance à cette session, et c'est pourquoi il s'est efforcé d'y participer. Qui plus est, nous espérons apprendre du processus les décisions qui seront prises pour faciliter et promouvoir un véritable partenariat dans le développement, les stratégies et les programmes favorables à un avenir durable des petits États insulaires.

Les petits États insulaires sont divers dans leurs environnements géophysiques. Il y a des îles volcaniques de haute élévation et des atolls de faible élévation. Elles sont néanmoins bridées dans leurs choix d'un développement durable par leur petite taille, leurs bases de ressources naturelles et humaines limitées et leurs restrictions institutionnelles, pour ne citer que quelques exemples. Qui plus est, elles sont très vulnérables à l'impact défavorable des problèmes économiques dans le monde et au changement climatique. Kiribati n'est que trop consciente de l'avenir incertain des atolls étant donné les conséquences du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. À cet égard, le niveau du succès des petites îles dans leur poursuite des objectifs de développement durable pourrait servir à contrôler l'état de l'environnement mondial. Kiribati a toujours soutenu que les petites îles sont au premier rang pour ce qui est de l'impact adverse du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer.

Kiribati ne néglige rien pour créer des conditions de nature à favoriser la programmation du développement en suivant les sentiers du développement durable. Elle promulgue des dispositions législatives concernant le cadre environnemental afin de réguler et contrôler l'impact des projets de développement de ses écosystèmes fragiles et de limiter et de contrôler le niveau de pollution de l'environnement due à nombre de sources et activités. Davantage doit cependant être fait pour appliquer les dispositions législatives et pour mettre au

point des critères et des mécanismes de gestion et d'application et de légiférer à ce sujet. Le développement des capacités est nécessaire dans ces domaines.

Kiribati n'est que trop consciente de la nécessité d'offrir à notre population urbaine un environnement sain. À cette fin, le Gouvernement a obtenu un prêt de la Banque asiatique de développement aux fins d'améliorer la distribution de l'eau et des installations sanitaires dans le sud de Tarawa. Elle renforce la division chargée de la gestion de l'environnement, au sein du Ministère de l'environnement et du développement social, en augmentant les institutions nécessaires. Elle participe aux efforts qui sont fait aux plans régional et mondial pour résoudre les problèmes liés à l'appauvrissement en ozone, au changement climatique, à la déperdition de la diversité biologique et à la pollution des océans. Cette participation se fonde sur la reconnaissance du fait que les problèmes environnementaux dans le monde sont une préoccupation commune de tous les peuples et qu'ils peuvent être réglés par la coopération. C'est vraiment ce que nous espérons.

Des efforts sont également entrepris pour faciliter les travaux qui sont menés dans le pays pour acquérir une meilleure connaissance de son environnement et, partant, de sa vulnérabilité au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres phénomènes anthropiques. Nous devons nous informer au sujet des réalités de la situation nationale et des tendances de l'environnement mondial pour pouvoir concevoir des options réalistes aux fins de la planification de mesures et de stratégies de nature à favoriser un développement sur une base durable.

Tout en déployant des efforts pour participer à tous ces précieux programmes régionaux et internationaux, Kiribati reconnaît qu'elle manque d'une main-d'oeuvre formée, de talents, de connaissances techniques, d'outils utiles à l'analyse et des données critiques. Compte tenu de cette situation, elle a le sentiment qu'elle pourrait laisser échapper certaines options pour des programmes de développement durable. La connaissance traditionnelle joue un rôle important en tant que base grâce à laquelle on peut se faire une meilleure idée de l'approche scientifique plus complexe permettant de comprendre l'environnement national. Cela est important, si on reconnaît par ailleurs l'interaction du développement et de l'environnement. La connaissance traditionnelle doit

être associée à l'idée d'interrelation des éléments de l'environnement.

Le développement des capacités – en termes de main-d'oeuvre et d'institutions – et une prise de conscience plus grande du public sont nécessaires pour participer aux processus de prise de décisions et à l'application des programmes si on veut honorer les engagements pris au titre du Plan d'action de la Barbade.

Je voudrais souligner quelques éléments spécifiques. Les options qui s'offrent pour faire face au changement climatique comprennent la gestion efficace des zones côtières, appuyée par des instruments et des données appropriés, une génération efficace et l'utilisation de sources d'énergie et de technologies pertinentes. La gestion des zones côtières doit être intégrée à la planification de l'utilisation des sols. Kiribati est vulnérable aux situations extrêmes comme les tempêtes et les tsunamis. Certaines terres ont été inondées, et la documentation de même que la collecte systématique d'informations sur de tels événements nous aideraient à mieux comprendre le système climatique et la vulnérabilité des atolls. Nous allons souligner nos besoins dans ces domaines.

Les problèmes liés à l'élimination des déchets sont reconnus comme constituant de graves entraves au développement durable, en particulier dans les zones urbaines. Dans ces domaines, les déchets sont visibles et les effets qui en résultent comprennent la contamination des eaux souterraines dans des régions très habitées et des zones industrielles ainsi que des eaux des estuaires. Des possibilités de recycler davantage de variétés de déchets doivent être recherchées et des investissements dans ce domaine doivent être facilités. Kiribati profitera des technologies existantes pour le traitement, l'élimination et la gestion des déchets ainsi que pour la régénération des eaux souterraines contaminées. Un système est nécessaire pour gérer et contrôler la pollution des océans due aux navires et la pollution marine d'origine tellurique, qui doit aller de pair avec des instruments et des informations.

Les ressources côtières et marines sont des éléments clefs des systèmes d'entretien de la vie sur les petites îles, les atolls en particulier. Ces éléments comprennent les ressources biologiques et non biologiques. Il s'agit des éléments d'un plan de gestion intégrée d'une zone côtière, et j'ai indiqué nos besoins

dans ce domaine. Tant que nous n'aurons pas cependant acquis une expérience dans la mise sur pied et l'application d'un tel plan, nous serons incapables d'anticiper l'ampleur de la lacune qui doit être comblée par d'autres programmes appropriés comme le prévoit la composante des ressources côtières et marines du Programme d'action de la Barbade.

Kiribati appuie les initiatives en cours tendant à améliorer la gestion des ressources marines aux plans national, régional et mondial. Les intérêts des petites îles en tant que propriétaires de ressources dans le cadre de leurs zones économiques exclusives sont méconnus de longue date, et une part plus équitable des revenus provenant de captures effectuées par des pays pêchant dans les eaux éloignées serait justifiée.

La fourniture d'eau souterraine, limitée et facilement polluée, dans les atolls de Kiribati est au nombre des principales difficultés que rencontre le développement durable. Des technologies et des infrastructures aux fins d'augmenter la collecte des eaux de pluie, la régénération des eaux souterraines polluées, la protection de la fourniture en eau et l'amélioration de la fourniture d'eau réticulée dans les zones urbaines sont également nécessaires. Également nécessaires sont des plans de gestion efficace de l'eau.

L'insuffisance de l'alimentation en eau accroît la pénurie d'eau au cours de toute longue période où il n'y a pas de chute de pluie. Les installations de dessalement sont essentielles. Les terres sont très limitées et il y a une compétition accrue dans leur utilisation pour les habitats humains, l'infrastructure et les services publics. La propriété traditionnelle favorise le droit des individus à utiliser leurs terres comme ils le souhaitent. Il s'ensuit des contraintes en ce qui concerne l'utilisation des terres sur une base durable. Pour les régions rurales en particulier, la planification fiscale, les instruments techniques et le développement des capacités sont également nécessaires. Des données sur les caractéristiques physiques et topographiques des atolls et un programme de sensibilisation du public à l'appui de la communauté et à la participation à des mesures fiscales sont désirables.

La dépendance de Kiribati de combustibles fossiles pour le développement se poursuit. Elle est également consciente de la nécessité de ne rien ménager pour enrayer le changement climatique. Les sources d'énergie, le type de technologies employées et l'utilisation de l'énergie doivent être efficaces. Un

grand effort doit être fait pour trouver dans le développement davantage de technologies écologiquement rationnelles et efficaces, y compris de simples technologies appropriées aux besoins des atolls. Il est également nécessaire de trouver des mécanismes de nature à attirer des investissements dans ces régions.

Le niveau des ressources biologiques et de la diversité biologique doit être évalué. Des recherches doivent être entreprises sur la constitution génétique de certaines espèces qui sont précieuses pour la médecine traditionnelle. Des programmes de conservation et de gestion doivent être favorisés pour protéger les espèces qui sont en danger et pour renforcer le fonctionnement de l'écosystème.

Le Gouvernement kiribatien apprécie comme il convient l'aide apportée par les pays développés et en développement aux efforts qu'il fait pour réaliser les objectifs d'un développement durable. Il souligne que le développement des capacités est un élément très important qui peut être renforcé grâce à la formation de nationaux, aux programmes de sensibilisation du public, à une coopération plus grande entre les parties prenantes, à la fois dans le pays et dans la région, et à un meilleur apport et un meilleur échange d'informations ainsi qu'à une meilleure compréhension aux plans mondial, régional et national. Il convient également de favoriser une meilleure utilisation des informations techniques et scientifiques dans les méthodes et les programmes de développement et d'application.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Louis Boisson, Chef de la délégation monégasque, qui va s'exprimer au nom des pays francophones.

M. Boisson (Monaco) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays ayant le français en partage. Nos pays se félicitent que la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale se consacre à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action du développement durable des petits États insulaires en développement.

Ces petits États font face à des problèmes complexes, difficiles et le plus souvent spécifiques. Ils ont des faiblesses et des limitations qui découlent de leur exigüité, leur isolement géographique, leur fragilité écologique et leur vulnérabilité au changement climatique. Cette spécificité reconnue dans Action 21

et dûment prise en compte par le Programme d'action de Barbade, influe fortement sur le développement de leurs infrastructures nationales et sur l'efficacité et le coût de leurs transports et communications. L'éventail de leurs ressources est généralement limité, ce qui les contraint à une spécialisation économique fâcheuse et les empêche de réaliser des économies d'échelle. Ils sont excessivement dépendants du commerce international. Cette dépendance entraîne un degré de vulnérabilité anormal qui pour la plupart d'entre eux s'est accru dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des marchés.

Ces pays sont généralement incapables de résister aux chocs économiques exogènes résultant par exemple de fluctuations des prix des produits de base. Il y a lieu de prendre en considération les effets négatifs de la libéralisation du commerce mondial sur le développement durable de ces petits États insulaires. Certains connaissent une forte pression démographique et un grand nombre d'entre eux possèdent des ressources renouvelables en eau douce minimales. Ils abritent des ressources naturelles importantes, en particulier de grandes variétés d'espèces végétales et animales menacées d'extinction.

Le processus lancé à Rio de Janeiro visait à promouvoir et développer un partenariat mondial pour participer à la préservation de la planète pour les générations futures. Les petits États insulaires contribuent de manière significative à la durabilité mondiale dans de nombreux domaines importants. Outre leur biodiversité, leurs écosystèmes de récifs coralliens sont l'équivalent marin des forêts tropicales, et jouent un rôle tout aussi important dans le maintien du délicat équilibre biologique de la planète. Malheureusement, ils sont parmi les plus gravement menacés; leur protection et leur préservation effectives devraient préoccuper l'ensemble la communauté internationale, et l'amener notamment à soutenir les objectifs de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens.

Les vastes espaces marins qu'englobent les zones économiques exclusives de ces États en développement comprennent les derniers réservoirs mondiaux de stocks de poissons non encore surexploités. Leur bonne santé et leur exploitation durable sont d'une importance cruciale.

Le tourisme, de son côté, joue un rôle économique particulièrement important. Il s'avère donc

nécessaire qu'il soit durable. Dès lors, sa promotion, son développement et sa gestion doivent prendre en compte leurs nombreux facteurs de vulnérabilité.

Les pays ayant en partage le français accueillent avec satisfaction les actions entreprises par les petits États insulaires en développement dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Ces États ont réalisé des progrès notables dans l'application de stratégies de développement durables par le biais d'actions aux niveaux national et régional. Il en est de même de leurs organisations régionales. Toutefois, ils sont limités dans leur action. L'aggravation de leurs problèmes écologiques et économiques résulte d'événements qui échappent en partie à leur contrôle.

Nos délégations pensent qu'il faut renforcer le partenariat entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale, afin de mettre en oeuvre de façon effective le Programme d'action de la Barbade. Les ressources financières, humaines et naturelles de ces États sont en général très limitées. Dans leur mise en oeuvre complète de stratégies de développement durable, ces pays gagneraient à bénéficier d'une augmentation des ressources, y compris de l'aide publique au développement, dont le déclin, ces dernières années, a eu un impact sur leur développement durable.

Pour s'adapter à ce climat économique mondial en évolution rapide, où la croissance des interdépendances dans la vie des individus appelle un partage des valeurs et des engagements envers le développement humain de tous, il faut une solidarité humaine, un partenariat, éléments essentiels à la cohésion de la communauté, mais aussi à la croissance économique.

Il faut aussi avoir accès à des ressources suffisantes et à une large gamme d'informations, de matériels et de services, y compris des communications et des transports d'un coût abordable lesquels font généralement défaut dans ces petits États insulaires.

Pour répondre à ces besoins avec souplesse et efficacité, nous estimons qu'il importe de renouveler nos engagements et promesses de la Conférence mondiale de la Barbade, de renforcer et de développer les programmes d'assistance technique existants en faveur de ces États, et de créer de tels programmes où cela s'avère urgent et nécessaire.

Le commerce international et les termes de l'échange sont vitaux pour les petits États insulaires en développement qui figurent parmi les plus tributaires des échanges commerciaux. Les organisations internationales et régionales compétentes devraient prendre en compte leurs spécificités lorsqu'elles évaluent les effets de la libéralisation des échanges et de la mondialisation. Il convient également de tenir compte de leur vulnérabilité économique dans les négociations commerciales internationales et régionales. À cet égard, leur situation doit être prise en considération lors de la prochaine phase de négociations sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, y compris la possibilité de leur accorder, le cas échéant, un traitement spécial et différencié. Il convient de fournir à ces États un soutien efficace pour qu'ils améliorent et renforcent leurs capacités en matière de commerce international. Il convient aussi d'encourager fortement le recours généralisé à un indice de vulnérabilité venant éventuellement compléter les autres critères utilisés lors de la prise de décisions concernant la coopération avec les petits États insulaires en développement, y compris le traitement préférentiel à leur accorder.

La mise en place de systèmes améliorés d'alerte précoce est également vitale pour réduire au minimum les dommages causés par les catastrophes naturelles. Il est vital aussi d'améliorer les installations de traitement des eaux usées. Les diverses sources de financement nationales, multilatérales et bilatérales, devraient accorder davantage de priorité à cette question. Face à l'immersion des déchets et à la pollution des eaux insulaires et des régions côtières de ces États, des mesures internationales plus rigoureuses doivent être prises contre les navires étrangers qui polluent leurs zones côtières. Une action au plan uniquement national s'avère insuffisante. Des mesures régionales et internationales devraient compléter les politiques nationales.

Les organisations régionales et internationales devraient travailler en étroite collaboration avec les gouvernements pour réglementer les mouvements et transbordements des matières et déchets dangereux et radioactifs. Le droit de ces États d'interdire ou de réglementer l'importation de déchets dangereux doit être respecté conformément au droit international. L'élaboration de programmes régionaux et internationaux efficaces pour renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer une législation

environnementale appropriée est d'une urgence et d'une importance considérables.

En ce qui concerne la conservation de la biodiversité, il est de la responsabilité de la communauté internationale de préserver les récifs coralliens des petits États insulaires. La totalité de leurs zones doit être protégée beaucoup plus efficacement qu'elle ne l'est actuellement contre la pollution, l'érosion et la sédimentation. Comme ils l'ont indiqué durant leur dernière réunion avec les bailleurs de fonds, tenue à New York en février 1999, les petits États insulaires en développement sont décidés à améliorer leur efficacité énergétique. À cet effet, la communauté internationale devrait continuer à les aider à mettre au point divers mécanismes pour s'attaquer à ce problème et aux questions connexes de transfert de technologies et fournir, le cas échéant, une assistance à la mise au point et à l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, y compris les technologies locales et autochtones.

Les ressources en eau douce sont très précieuses pour ces États. Elles sont menacées par l'élévation du niveau de la mer, les variations du régime pluviométrique, la contamination et la surexploitation. Aussi, la plupart d'entre eux ont-ils besoin d'une coopération internationale et régionale continue pour les aider à élaborer et à mettre en oeuvre des plans intégrés de gestion des ressources d'eau douce.

La réussite du Programme d'action de la Barbade suppose une coopération et un partenariat actifs aux niveaux régional et international qui tiennent compte des besoins et priorités des États concernés. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer son rôle de catalyseur. Les petits États insulaires en développement ont toujours déclaré qu'ils étaient les premiers responsables de leur propre développement. Ils sont confrontés à de sérieux défis qui rendent nécessaire cette solidarité internationale. Les pays ayant le français en partage réaffirment leur soutien au Programme d'action de la Barbade et leur désir d'accompagner et d'assister ces États dans la mise en oeuvre complète de leurs stratégies de développement durable. Nous devons travailler ensemble et intensifier nos efforts pour faciliter l'application pleine et entière du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Inocencio Arias, Chef de la délégation espagnole.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je souhaite la bienvenue à notre Organisation aux Républiques de Kiribati et de Nauru ainsi qu'au Royaume des Tonga.

Je souhaite exprimer la satisfaction du Gouvernement espagnol devant le progrès réalisé dans l'application du Programme d'action de la Barbade et souligner les éléments qui caractérisent ce groupe d'États, qui méritent une attention particulière de la part de la communauté internationale. C'est à juste titre que des phénomènes comme la mondialisation, l'augmentation du tourisme et les catastrophes naturelles donnent lieu à une étude détaillée pour voir comment ils touchent les petits États insulaires en développement et retiennent l'attention afin de permettre un développement humain durable pour leurs populations.

Il faut reconnaître que beaucoup reste à faire. Je soulignerai ce qui suit.

Premièrement, il ne faut pas oublier que le principal objectif du Programme d'action de la Barbade doit demeurer l'éradication de la pauvreté et la promotion du bien-être des populations. Dans ce contexte, la délégation espagnole souhaite souligner l'importance de la question des perspectives liées aux différences entre les sexes, incorporée concrètement dans les mesures qui sont prises.

La mondialisation de l'économie est un fait irréversible. Ce phénomène, avec tous les effets positifs qu'il peut avoir sur la croissance économique, n'en comporte pas moins, cependant, des risques inévitables pour les États qui, en raison de leur petite taille, peuvent demeurer marginalisés. L'Espagne comprend les problèmes que rencontrent beaucoup de petits États insulaires, qui dépendent de l'exportation d'un ou deux produits de base qui sont l'objet des caprices du marché international. Il est crucial d'adopter les mesures nécessaires pour sauvegarder ce revenu qui est fondamental pour leur développement. La Convention de Lomé de l'Union européenne est un instrument fondamental pour maintenir les ressources tirées de ces exportations. Faciliter l'accès à leurs marchés nationaux est donc crucial.

Outre ce changement économique, cependant, il en existe d'autres qui auront de sérieuses conséquences pour notre avenir et particulièrement pour celui des petits États insulaires en développement. Je veux parler du changement climatique et de ses conséquences.

Il incombe à la communauté internationale une responsabilité particulière dans l'adoption de mesures destinées à empêcher la détérioration climatique, qui menace gravement les efforts que font les États insulaires. Il importe d'adopter des mesures permettant de réduire les catastrophes et d'allouer des ressources financières qui serviront à pallier leurs effets. Pendant la récente réunion des donateurs, nous avons été heureux de constater que nombre de projets nationaux et régionaux traitent de cette question. Les autorités espagnoles les étudient avec une grande attention.

Je vais aussi aborder l'importance du tourisme. L'Espagne a une longue expérience dans ce domaine, étant donné qu'elle est un pays hautement touristique. L'impact du développement du tourisme peut être une question épineuse par rapport à la disponibilité d'eau douce, à l'augmentation de la demande d'énergie, à la surcharge qui en découle pour l'infrastructure du pays de destination et aux conséquences socioculturelles. Par ailleurs, la structure de l'industrie touristique internationale est telle qu'elle laisse souvent la plupart des bénéfices économiques qu'elle génère dans le pays d'origine des touristes ou entre les mains de grandes compagnies internationales, ce qui empêche les petits États de tirer tous les bénéfices désirés de cette activité. L'Espagne favorise donc le tourisme durable qui respecte l'environnement et se fonde sur une relation économique mutuellement satisfaisante.

Pour terminer, je vais mentionner deux questions qui suscitent une préoccupation particulière en Espagne. Je veux parler du transport maritime international de déchets radioactifs et de la déclaration faisant des Caraïbes une zone spéciale. L'Espagne comprend l'inquiétude que suscite le transport de matières radioactives, avec tous les risques qu'il implique malgré les précautions qui sont prises, et elle est attentive à l'initiative de la Communauté des Caraïbes qui tend à faire des Caraïbes une zone spéciale afin de pouvoir aborder les caractéristiques particulières de cette mer. L'Espagne est prête à collaborer à l'examen de ces deux questions afin de trouver des solutions qui, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, puissent satisfaire toutes les parties intéressées.

Il est manifeste que ce n'est que grâce à une coopération internationale forte et résolue qu'il sera possible d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs de la Barbade. L'Espagne est prête et décidée à participer activement à cet effort.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dore Gold, Chef de la délégation israélienne.

M. Gold (Israël) (*parle en anglais*) : Le lien qui unit l'État d'Israël et les petits États insulaires en développement va au-delà des relations amicales qu'il entretient avec nombre de ces pays et est plus large que le réseau de projets et d'émissaires israéliens qui ont pris racine dans des petits États insulaires partout dans le monde. Israël partage en effet avec ces États un principe essentiel : chacun croit qu'il est nécessaire de répondre aux demandes de développement, d'exploiter nos ressources naturelles illimitées, de transcender les frontières, de lier étroitement l'humanité dans une lutte aux fins de tirer le maximum de notre écosystème commun.

Les petits pays insulaires sont une partie intégrale de ce système et le deviennent de plus en plus au moment où ce siècle tire à sa fin. Certains ont fait de grands pas dans le domaine du tourisme et ont montré à la communauté internationale bien des choses qu'elle ne connaissait pas, même au moment où ils prenaient des mesures prudentes contre les dommages à l'environnement. D'autres font face à des défis immédiats dans le domaine du développement durable, défis qui servent comme des microcosmes pour les problèmes environnementaux plus grands auxquels nous nous heurtons tous dans ce domaine. Il faut comprendre que le succès des petits États insulaires en développement est aussi notre succès, et les problèmes et les dilemmes que connaissent ces pays sont véritablement nos problèmes et nos dilemmes également. La communauté internationale doit admettre ce fait, comme elle l'a fait il y a cinq ans, lorsqu'elle a tenu à la Barbade la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Israël, en particulier, peut s'assimiler aux nombreuses questions qui touchent les petits États insulaires. En tant que pays également petit, ayant un immense littoral sans beaucoup de ressources naturelles, Israël a dû lutter pour imaginer des moyens de tirer des bénéfices, tout en rencontrant des dangers, d'un littoral imprévisible, de changements climatiques et d'un équilibre entre des nappes souterraines, tout en maintenant une importante base agricole.

Plus important, cependant, est d'avoir fait de l'élargissement du réseau de coopération et du partage

des technologies notre mission nationale partout dans le monde afin de répondre aux besoins du développement durable. Cela ressort de nos missions dans les petits îles tout autour de la planète, où Israël a pris des mesures et a agi pour honorer l'esprit et la lettre du Programme d'action de la Barbade. MASHAV, le Centre d'Israël pour la coopération internationale, s'emploie à apporter les meilleures méthodes et compétences d'Israël dans les efforts de coopération qu'il fait avec d'autres pays. Des centaines de stagiaires venant de petits États insulaires, notamment des Caraïbes et du Pacifique, ont bénéficié des cours qu'offre MASHAV, en particulier dans l'agriculture et le développement rural, mais aussi dans la gestion, le développement communautaire et toute une série de séminaires de formation sur le lieu.

En même temps, des experts israéliens se sont déployés autour du monde, lançant des projets de partage d'informations dans nombre de petits États insulaires en développement. Israël est vraiment un leader dans le monde pour ce qui est de l'utilisation de l'eau dessalée pour répondre aux besoins d'irrigation des zones côtières des petites îles. Par exemple, un spécialiste de l'agriculture israélien est allé en mission pendant cinq ans dans plusieurs États insulaires du Pacifique. Conjointement à ce travail, un expert israélien renommé dans le domaine des agrumes a entrepris une mission de deux ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des séminaires ont également été organisés sur les lieux dans les petits États insulaires des Caraïbes et d'ailleurs.

Un autre domaine revêtant une importance particulière pour Israël concerne les secours en cas de catastrophe – ce qui n'est pas moins important pour les petits États insulaires en développement. Par exemple, Israël a envoyé une équipe médicale spéciale, avec une aide d'environ 30 000 dollars, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la suite du tsunami de 1998, dans lequel un séisme sous-marin a provoqué un raz-de-marée sur la côte occidentale, semant la dévastation qui a coûté la vie à 7 000 personnes. Des équipes israéliennes ont été immédiatement transportées d'urgence sur les lieux, s'intégrant au système hospitalier du pays et aux programmes de secours à long terme. De même, Israël a envoyé de l'aide et des équipes dans les pays ravagés par l'ouragan George, tels que Saint-Kitts-et-Nevis.

Israël entretient des relations spéciales de confiance mutuelle et de bonne volonté avec les États fédérés de Micronésie. Cela a été démontré cette

dernière année lorsque Israël a envoyé une équipe de la compagnie Mekorot pour aider à réparer les dommages causés par El Niño au système de distribution d'eau micronésien.

Les liens entre Israël et les petits États insulaires en développement vont au-delà des techniques agricoles. Israël a lancé des coentreprises avec nombre d'États dans le domaine de la médecine, de l'éducation et de la gestion. Il demeure, néanmoins, un grand potentiel inexploité pour une coopération complémentaire. Par exemple, Israël a mis au point de nouveaux cours relatifs à la météorologie agricole, qu'il espère pouvoir offrir à des étudiants des petits États insulaires en développement. Il souhaite également renforcer son rôle dans les conférences et groupes mondiaux qui traitent de questions collectives qui se posent aux petits États insulaires en développement.

Israël est ici aujourd'hui, non pas seulement en tant que pays qui a beaucoup en commun avec les petits États insulaires en développement, mais en tant que pays qui croit fermement dans les buts partagés de la communauté internationale qui tendent à satisfaire les besoins du développement durable. Il apporte ses propres contributions en tant qu'exemple de ce principe. Les défis, les réalisations et la valeur potentielle des petits États en développement transcendent les frontières et les océans. Il est impérieux que nous fassions de même.

Nous assistons maintenant à l'indépendance d'autres petites îles du Pacifique et c'est cette indépendance qui, à la fin de ce siècle, marque peut-être la fin d'un long processus de décolonisation. Au cours de ce processus, qui a commencé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, nombre d'États nouvellement indépendants ont joint leurs forces ici, aux Nations Unies, à des coalitions diplomatiques qui étaient hostiles à l'État d'Israël.

J'espère que cette ère est maintenant terminée. Nous sommes au seuil d'un nouveau siècle où les coalitions et les considérations du passé doivent changer. On ne vit plus à l'ère de la guerre froide. On ne vit plus à une ère où les conditions des producteurs de carburants fossiles peuvent toucher fondamentalement l'avenir de l'économie mondiale. On est au seuil d'une ère où la communication, la communication et l'information technologique par satellite seront la source essentielle des conditions qui

permettront de créer la richesse internationale. Construisons ensemble une nouvelle coalition des pays en développement qui cherchera à oeuvrer avec l'État d'Israël à un meilleur avenir et à un meilleur siècle.

Qu'il me soit permis de dire aux membres de l'Assemblée générale : Soutenez Israël à l'avenir; l'État d'Israël vous soutiendra.

La séance est levée à 18 h 10.